



conférence des ministres de la jeunesse et des sports
des pays ayant le français en partage

Secrétariat général

A g i r e n s e m b l e a v e c l e s j e u n e s

**Séminaire interne d'évaluation à mi-parcours
(2000-2001) des programmes I, II et III
selon les nouvelles orientations de la Confejes
(2000-2004)**

COMPTE RENDU

DAKAR, LES 18 ET 19 DECEMBRE 2001

26, rue Huart – BP 3314 Dakar – Sénégal
Tél.: (221) 849.56.42 – Fax: (221) 823.79.44
Messagerie: secretariat.general@confejes.org

Table des matières

<u>SECTION 1 : COMPTE RENDU DU SEMINAIRE</u>	5
<u>SECTION 2 : PROGRAMME I</u>	6
Les politiques nationales : bilan partiel de la mise en place	6
Contexte	6
Réalizations	6
Résultats atteints	6
Perspectives 2002	7
Recommandation	8
Les créneaux porteurs dans le domaine de la micro entreprise	8
<u>SECTION 3 : PROGRAMME II</u>	9
VOLET « EPS/SPORT »	9
Rappel des nouvelles orientations de la CONFEJES	9
Rappel des objectifs de la CONFEJES	10
Rappel des missions du Secrétariat général	10
Les domaines d'intervention spécifiques au volet « EPS/Sport »	10
Les objectifs spécifiques au volet « EPS/Sport »	11
Priorités de la programmation 2000-2001	12
Bilan de la mise en œuvre de la programmation 2000-2001	13
L'analyse du bilan de la programmation 2000-2001	13
Objectif spécifique n° 6	13
Objectif spécifique n° 7	15
Objectif spécifique n° 8	17
Objectif spécifique n° 9	17
Objectif spécifique n° 10	17
Perspectives et conclusion	18
Objectif spécifique n° 6	18
Objectif spécifique n° 7	19
Objectif spécifique n° 8	21
Objectif spécifique n° 9	21
Objectif spécifique n° 10	21

Bilan du Fonds francophone de préparation olympique	22
La FFPO, un programme évolutif	22
Nouveaux objectifs du programme FFPO	23
Nature du programme FFPO, 2001-2005	29
Procédures administratives et comptables	31
Conclusions	32
VOLET « JEUNESSE »	33
Le cadre logique d'intervention en jeunesse au Secrétariat général de la CONFEJES	33
Rappel des missions du Secrétariat général par rapport aux nouvelles orientations	33
Les axes et le domaine d'intervention en Jeunesse	33
Bilan et suivi des actions réalisées en 2000-2001	34
Analyse et perspectives	34
Par rapport à l'axe « Renforcement des ressources humaines »	35
Par rapport à l'axe « Renforcement des structures de jeunesse »	35
Par rapport à l'axe « promotion du civisme et de la paix »	36
Par rapport à l'axe « Rôle de conseil auprès des jeunes et de la conférence ministérielle	36
Analyse globale	37
VOLET « INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES »	38
Les fonds créés par la CONFEJES	38
Les activités conduites par la CONFEJES en 2000 et 2001 dans le domaine de l'insertion économique des jeunes	39
Appui à l'apprentissage des jeunes dans la secteur artisanal	40
Les formations des encadreurs du FIJ en entrepreneuriat	40
Formation initiale des coordonnateurs du FIJ des pays non-membres de la CONFEJES	41
Réunion des Présidents des CNSS et des coordonnateurs nationaux du FIJ	41
Réunion des comités techniques de sélection et d'orientation du FIJ	42
Formation des formateurs à la fabrication de matériels d'animation sportive	42
Financement de projets jeunes	43
Conclusion et perspectives	43

<u>SECTION 4 : PROGRAMME III</u>	45
PROGRAMME CONFES DE FORMATION DES CADRES »	45
Historique	45
Introduction	45
Etat d'avancement de la programmation 2000-2001	46
Les boursiers en formation au titre de l'année 2000-2001	46
L'appui aux politiques nationales de formation des cadres	47
L'intégration des nouveaux besoins de formation	47
Le projet portant sur l'apprentissage des techniques en matière d'étude des besoins à la réalisation de diagnostics locaux	49
La revitalisation de la Commission consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs	49
L'établissement de partenariats	49
PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES	51
Introduction	51
Le mandat du consultant	51
Les indicateurs d'évaluation se rapportant au questionnaire	51
Rappels sur l'historique et sur les orientations du programme PBC	52
Historique	52
Orientations du programme	52
Les objectifs poursuivis	52
Les résultats escomptés du PBC	52
Le bilan du programme des bourses canadiennes	53
Situation des diplômés au terme de la formation	53
Pertinence du programme	54
La cohérence du programme et les résultats atteints	55
Les impacts du programme des bourses canadiennes	56
Discussion du programme	58
Les points forts du programmes	58
Les aspects négatifs	59
Les effets imprévus	59
Conclusion	59

ANNEXES

Tableau 1 : Programme II - Volet Sport - « Tableau synoptique des actions réalisées en 2000 et 2001 »	a
Tableau 2 : Programme II - Volet Jeunesse - « Tableau synoptique des actions menées en 2000 et 2001 et suivi/évaluation »	p
Tableau 3 : Programme II - Volet Jeunesse - « Tableau d'évaluation globale »	t
Tableau 4 : Programme III - « Situation administrative des diplômés à partir de 1994 »	w
Tableau 5 : Programme III - « Grille d'analyse de la pertinence du programme »	x
Tableau 6 : Programme III - « Grille d'analyse de la cohérence du programme »	y
Tableau 7 : Programme III - « Impact du programme des bourses canadiennes »	z

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE

Les 18 et 19 décembre 2001, le Secrétaire général de la CONFESJES a réuni les Conseillers Techniques, les Directeurs de département et leurs Adjoints. L'objet de ce séminaire était d'une part faire le bilan des programmes à mi-parcours (2000-2002) de la période définie pour l'application des nouvelles orientations de la programmation 2000-2004 et d'autre part, les Conseillers techniques, les Directeurs et leurs adjoints ont été invités à présenter la programmation prévue pour l'année 2002 à soumettre au Bureau de la CONFESJES qui se tiendra prochainement à Ouagadougou.

Ce travail important d'évaluation interne de programmation et d'information collégiale a été salué par tous les participants pour l'intérêt de cette démarche. Menées dans un état d'esprit d'écoute, d'ouverture, d'échange et de critique constructive, les discussions ont ainsi permis à chacun de partager une vision commune de l'institution.

L'évaluation à mi-parcours a été l'occasion d'un débat de fond duquel ressortent des concepts forts qui devront guider les prochaines actions de la CONFESJES : le besoin de développer des synergies au sein du Secrétariat général et de créer des passerelles entre les programmes, la nécessité de mener un travail d'évaluation et de suivi des formations par le Secrétariat général, la volonté de recentrer les programmes sur les politiques nationales des pays membres, l'exigence d'inscrire les problématiques de chaque secteur selon les objectifs définis par les nouvelles orientations et la recherche de voies permettant de se rapprocher des bénéficiaires directs des interventions de la CONFESJES.

La présentation de la programmation prévue pour l'année 2002 fut suivie d'une analyse détaillée des contenus à la lumière des recadrages éventuels par le Secrétaire général et des propositions techniques des différents intervenants.

En conclusion, ce travail de mise en commun et de réflexion a permis aux membres du Secrétariat général de rappeler les objectifs fixés par les nouvelles orientations et de rendre davantage opérationnels des outils existants mais trop peu utilisés. Ce repositionnement renforcera sans aucun doute le rôle du Secrétariat général de la CONFESJES vers une situation de chef d'orchestre et de référent, plus que d'acteur dans la réalisation de ses projets.

PROGRAMME I

LES POLITIQUES NATIONALES : BILAN PARTIEL DE LA MISE EN PLACE

CONTEXTE

Suite à l'adoption des nouvelles orientations de la programmation par la CONFESJES en 1999, le Secrétariat général a fait de la mise en place ou renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports la priorité des priorités. C'est pourquoi un accent particulier a été mis en 2000 et 2001 sur la formation et le perfectionnement des cadres de haut niveau des pays membres, chargés de contribuer efficacement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales.

RÉALISATIONS

Concernant la programmation 2000-2004, la CONFESJES, dans un souci d'appui aux pays intéressés, a programmé :

- deux séminaires de formation destinés aux cadres des Ministères de la Jeunesse et des Sports ;
- certains pays ont reçu un soutien financier additionnel pour l'organisation de forums visant à faciliter les concertations nationales nécessaires à l'atteinte de l'objectif de la mise en place des politiques ;
- en synergie avec ce projet, le programme III réalisera (2001-2002) plusieurs forums nationaux visant la mise en place d'une politique de formation des cadres en vue de son intégration dans les politiques nationales.

RÉSULTATS ATTEINTS

2000

- 12 pays ont reçu une formation spécifique ;
- les experts/formateurs, sur la base d'un mandat de la CONFESJES, ont élaboré un contenu permanent de formation des cadres ciblés.

2001

Une évaluation à mi-parcours portant sur l'état d'avancement des politiques nationales a été réalisée par le Secrétariat général:

- les participants ont unanimement reconnu l'apport indispensable de cette formation ainsi que sa nécessité pour faciliter l'acquisition des nouvelles compétences requises et des outils nécessaires à la planification, au suivi et à l'évaluation. Ils ont souhaité, d'autre part, que la formation continue se poursuivre par des appuis techniques nationaux et des séminaires de formation continue (perfectionnement) ;
- 6 autres pays ont reçu une formation spécifique (2ème séminaire) ;
- le contenu permanent de formation (2000) a été validé lors du 2ème séminaire ;
- un bilan partiel a été réalisé (lettre n° 1027/SG du 21/09/2001) - 06 pays y ont participé. Voici le bilan partiel :

Phases du projet :

- démarrage des travaux : un (1) pays n'a pas encore débuté le processus de planification: ce pays n'a pas encore participé à l'une ou l'autre des formations offertes. Cette participation est pour lui une priorité pour 2002;
- phase préparatoire : trois (3) pays réalisent présentement l'étape préparatoire du projet (préparation des termes de référence, état de la situation ou diagnostic ou concertation nationale) ;
- phase d'élaboration : un (1) pays est voie d'achever cette phase ;
- phase de mise en place : un pays a finalisé l'élaboration de sa politique et cette dernière est adoptée par le gouvernement ; la mise en œuvre de cette politique est prévue en 2002. Un appui technique de la CONFESJES est souhaité pour réaliser cette phase.

Commentaire général : la volonté politique des pays est fortement exprimée quant à leur engagement à mettre en place une politique nationale de Jeunesse et de Sports dans les meilleurs délais. D'autre part, un pays, la Côte d'Ivoire, a réalisé une avancée importante, à savoir : un plan stratégique triennal a été élaboré.

PERSPECTIVES 2002

- Poursuivre la formation des cadres de haut niveau des Ministères de la Jeunesse et des Sports : organisation d'un 3^{ème} séminaire de formation pour les pays restant (10 à 12).
- Débuter progressivement les appuis techniques nationaux en la matière.
- Consolider le contenu de formation en y intégrant les éléments récents provenant des différentes évaluations du projet.

- Organiser un séminaire sur la gestion des politiques nationales pour la formation continue des cadres déjà initiés. Ce séminaire porterait plus précisément sur les techniques de suivi/contrôle et d'évaluation des politiques nationales.
- Suite aux différents séminaires réalisés, procéder à une étude des besoins de formation des pays en matière d'appuis techniques nationaux et de formation continue des cadres affectés à des tâches spécifiques au niveau de l'exécution des politiques.

RECOMMANDATION

La mise en place des politiques nationales est liée en majeure partie à la *formation des cadres* de haut niveau des Ministères de la Jeunesse et des Sports.

Or, l'accès à la formation offerte par la CONFEJES est actuellement conditionnée par le règlement des cotisations statutaires annuelles.

Conséquemment, cette contrainte a privé plusieurs pays des séminaires de formation offerts par la CONFEJES en 2000 et 2001. Il se dessine donc, pour certains pays, un retard dont les effets sont prévisibles à l'échéance 2004.

Compte tenu que cette importante stratégie d'appui de la CONFEJES risque d'engendrer des résultats inachevés ou mitigés d'ici à 2004, *il est recommandé, pour faciliter l'accès à la formation spécifique en matière de politique nationale, de libérer les pays de l'obligation de régulariser leurs cotisations statutaires dans les délais présentement imposés, pour ce qui concerne cette axe de la programmation 2000 – 2004.*

LES CRÉNEAUX PORTEURS DANS LE DOMAINE DE LA MICRO ENTREPRISE

Depuis sa création, le FIJ finance plusieurs micro-entreprises par an.

Ces entreprises créées par des jeunes connaissent pour certains des difficultés les conduisant parfois à une disparition pure et simple.

Les causes de ces échecs sont de sources diverses. Cependant les causes récurrentes sont celles liées au mimétisme dans la création des entreprises et à la méconnaissance des secteurs d'activités.

Ainsi il a été décidé de façon générale, de tenir des assises sur les domaines d'activités pouvant être réellement porteurs pour les jeunes au sein des différents pays.

Ces assises ont débuté par une réunion d'experts tenue en novembre 2001 au Maroc qui débouchera en 2003 sur une réunion ministérielle afin d'identifier clairement les créneaux les plus porteurs dans chaque pays pour la création de micro entreprise de jeunes.

PROGRAMME II

Volet « EPS/Sport »

La CONFEJES depuis sa création en 1969 a développé d'importants programmes qui ont été régulièrement renouvelés et adaptés aux besoins et aux préoccupations des pays membres. C'est dans ce cadre que ces programmes ont fait l'objet d'évaluations successives, internes et externes. Cette culture de l'évaluation a abouti à la conception et à l'élaboration des nouvelles orientations actuelles de la CONFEJES, lesquelles se traduisent à travers la programmation 2000-2004.

La présente évaluation à mi-parcours se situe dans cette logique et se présente comme un instrument de performance.

Elle concerne les deux (2) premières années (2000 et 2001) de mise en œuvre des nouvelles orientations dans le volet EPS/SPORT et s'attachera à mesurer les décalages éventuels entre les objectifs fixés et les résultats attendus d'une part et d'autre part les objectifs atteints et les résultats obtenus à travers les actions menées.

L'analyse de ces décalages devrait permettre de dégager les insuffisances et de proposer les réaménagements jugés indispensables tant au niveau des objectifs, des résultats attendus que des moyens et stratégies de mise en œuvre.

Le présent document s'articulera donc autour des points suivants :

- le rappel des Nouvelles Orientations à travers les objectifs et les résultats attendus dans le volet EPS/SPORT,
- les priorités de la programmation 2000-2001,
- le bilan des actions réalisées en 2000 et 2001,
- l'analyse du bilan de la programmation 2000 – 2001,
- les perspectives et la conclusion générale.

RAPPEL DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONFEJES

Les nouvelles orientations de la CONFEJES sont l'aboutissement d'une évaluation externe des biennums précédents, des réflexions approfondies de groupes d'experts et de l'appui politique des ministres de la jeunesse et des

sports des pays membres. De façon concrète, les objectifs de la CONFEJES et les missions du Secrétariat général ont été précisés. Ces nouvelles orientations se déclinent à travers la programmation 2000-2004 qui en constitue la traduction concrète.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CONFEJES

Dans le cadre du développement des activités physiques et sportives et du sport, les objectifs de la CONFEJES sont les suivants :

- soutenir prioritairement les politiques nationales de sport,
- mieux intégrer les Jeux de la Francophonie dans les programmes de la CONFEJES, ceci, en concertation avec le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF),
- Concevoir et développer des programmes multilatéraux dans une perspective de développement durable et de renforcement des capacités nationales.

RAPPEL DES MISSIONS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les objectifs définis ci-dessus induisent de nouvelles missions pour le Secrétariat général qui sont :

- à la demande des pays, contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales de sports,
- effectuer la synthèse des politiques nationales de sport et proposer des programmes multilatéraux,
- conduire des réflexions sur des thèmes d'étude et jouer un rôle de conseil auprès de la Conférence ministérielle et des pays membres,
- mettre en place pour chaque action des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation,
- garantir l'adéquation entre les objectifs définis dans les conventions et les financements mis en place par la CONFEJES,
- accroître la visibilité, la crédibilité et l'efficacité de la CONFEJES afin d'assurer un positionnement dynamique de l'institution au sein de l'espace francophone et de développer les partenariats actifs,
- contribuer à travers les programmes mis en œuvre à la préparation des Jeux de la Francophonie,
- développer un partenariat dynamique dans des domaines spécifiques (EPS à l'école, formation technique et professionnelle, etc...) avec les autres partenaires de la francophonie.

LES DOMAINES D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES AU VOLET EPS/SPORT

Les missions du Secrétariat général de la CONFEJES et les difficultés rencontrées par les pays membres déterminent les domaines d'intervention

dans le domaine spécifique du secteur EPS/SPORT, ils se présentent comme suit :

- la formation continue des cadres techniques et administratifs,
- le développement du sport féminin et le soutien aux politiques favorisant la formation des cadres techniques,
- le développement du sport de masse (sport de proximité, EPS, sport pour tous, sports loisirs,...),
- le développement du sport de compétition à travers les politiques mises en œuvres par les ministères chargés des sports des pays membres,
- le développement du sport scolaire et universitaire,
- l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
- l'organisation de compétitions sportives et des stages de formation dans lesquels sont engagés les pays membres notamment dans les disciplines sportives retenues par le CIJF dans le cadre des Jeux de la Francophonie,
- la préparation des sportifs des pays du Sud aux compétitions internationales,
- La lutte contre la drogue et le dopage dans le sport.

La programmation devra avoir pour finalité, le développement durable, c'est-à-dire, ayant des impacts à moyen et long termes. Elle pourra s'appuyer sur les politiques nationales et s'inscrire dans des programmes ayant fait l'objet de conventions d'objectifs et de résultats et susceptibles d'être évalués à terme.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AU VOLET EPS/SPORT

Les grandes orientations ont permis de dégager des objectifs spécifiques et des axes d'intervention dans le volet EPS/SPORT. Ils correspondent aux objectifs spécifiques n° 6, 7, 8, 9 et 10 de la CONFEJES qui sont :

- *Objectifs Spécifique n° 6* : Soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique du sport de masse à travers le sport de proximité, l'éducation physique à l'école et le sport scolaire et universitaire. Cet objectif est cerné par quatre axes d'intervention :
 - le sport scolaire et universitaire;
 - le sport de proximité;
 - le suivi et l'insertion des sportifs ;
 - la mobilité des jeunes.
- *Objectifs Spécifique n° 7* : Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau. Pour cet objectif, cinq axes d'intervention ont été dégagés :
 - la création et la réhabilitation des infrastructures,
 - la détection et la préparation des jeunes talents,

- le soutien aux centres d'entraînement de haut niveau,
 - la préparation de l'élite sportive,
 - la concertation avec les partenaires du développement du sport en Afrique.
- *Objectif Spécifique n° 8* : Soutien aux actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs.
- *Objectif Spécifique n° 9* : Soutien à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFEJES.
- *Objectif Spécifique n° 10* : Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées par la promotion du handisport.

PRIORITES DE LA PROGRAMMATION 2000-2001

La programmation 2000-2001 dans le volet EPS/SPORT avait pour première priorité de développer les instruments de mise en œuvre effective des nouvelles orientations à travers les objectifs spécifiques correspondants.

En 2000, dix-neuf (19) projets étaient retenus et 17 en 2001.

L'accent a été mis sur la consultation élargie touchant les partenaires traditionnels et nouveaux ainsi que les publics cibles.

Cette démarche vise à identifier les besoins fondamentaux des pays membres et des partenaires et à déterminer les plans et les actions à développer dans le cadre multilatéral de mise en œuvre des nouvelles orientations.

Cette programmation avait pour ambition d'intégrer les exigences de cohérence interne et se décline suivant les axes suivants :

- la poursuite et le renforcement des actions déjà en cours,
- la mise en œuvre et le suivi des décisions prises à la suite des différentes réunions de concertation et des conférences ministérielles thématiques,
- la prise en compte des besoins fortement exprimés, par les pays membres pouvant se traduire en projets multilatéraux,
- l'intégration effective du programme du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) dans les programmes EPS/SPORT,
- la prise en compte de la préparation et de la participation aux IVèmes Jeux de la Francophonie,
- le renforcement du partenariat avec le mouvement sportif continental et international,
- la promotion de la participation des jeunes filles et des femmes aux activités sportives,

- la promotion et le développement des activités sportives pour personnes handicapées,
- le soutien à la lutte contre le dopage dans le sport,
- le renforcement du rôle de la CONFEJES dans la préparation et l'organisation des Jeux de la Francophonie,
- la promotion des activités de la CONFEJES en vue d'une plus grande visibilité.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION 2000-2001

Le biennium 2000-2001 comptait trente-six (36) projets inscrits. A l'étape actuelle trente (30) projets sont réalisés ou en cours de réalisation. Trois projets seront réalisés dans le premier semestre de 2002.

Voir Tableau 1 en annexe, p. –a–.

L'ANALYSE DU BILAN DE LA PROGRAMMATION 2000-2001

Afin de mieux cerner les acquis et insuffisances, cette analyse se fera par objectif spécifique et par axe. L'appréciation générale et les perspectives feront l'objet suivront.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 6 : « Soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique du sport de masse à travers le sport de proximité, l'éducation physique à l'école et le sport scolaire et universitaire »

Axe 1 : Le sport scolaire et universitaire

Il ressort du bilan qu'aucune action n'a été menée dans cet axe en 2000 et 2001. L'action qui était programmée en 2001 en direction des enseignants du primaire n'a pu être réalisée pour cause de la mise en place tardive des financements.

Il faut toutefois relever que cet axe pose de plus en plus de problème d'ancrage dans nos programme vu l'évolution de ce secteur qui se rapproche de plus en plus de l'Education Nationale.

A l'étape actuelle, il devient indispensable de redéfinir clairement le positionnement de la CONFEJES par rapport à l'EPS à l'école en tant que matière d'enseignement d'une part et d'autre part l'activité sportive dans les établissements scolaires et universitaires dans sa dimension détection des talents sportifs et préparation de l'élite sportive.

Axe 2 : « Le sport de proximité »

Cet axe est la poursuite des formations des animateurs et animatrices sportifs polyvalents de quartiers organisées par la CONFEJES depuis 1995.

Les problèmes identifiés étaient :

- le manque de matériel sportif pour les animateurs et animatrices formés ;
- l'absence d'une politique nationale ou décentralisée prenant en compte les personnes formées ;
- l'absence de perspectives associatives pour les animateurs et animatrices formés, les structures fédérales n'étant pas associées.

Enfin, il faut noter l'absence d'un suivi systématique de la part du Secrétariat général de la CONFEJES.

Il s'en suit un grand nombre d'animateurs et d'animatrices sportifs polyvalents formés sans qu'il soit possible de les situer après les formations.

A partir de l'année 2000 l'accent a été mis sur le matériel sportif.

A ce niveau également rien ne pouvait garantir que ce matériel était effectivement mis à la disposition des animateurs.

La cherté de ce matériel ne permet d'ailleurs pas de doter un grand nombre.

Une politique cohérente de développement du sport de proximité ne serait viable sans :

- l'existence d'une politique d'animation sportive dans les pays membres ;
- la possibilité de mise à disposition d'un matériel sportif facilement accessible ;
- une formation permettant des passerelles entre le sport de proximité dans les quartiers et le sport associatif dans les structures fédérales.

Le cas de l'Océan Indien qui développe une politique régionale prenant en compte le sport des jeunes et la pratique de masse est bien plus efficace et réaliste.

Axe 3 : « Suivi et insertion des sportifs »

Aucune action n'a été développée dans cet axe en 2000 et 2001.

A l'étape actuelle cet objectif sera difficile à atteindre en dehors du FIFMAS.

Axe 4 : « La mobilité des jeunes »

En dehors des échanges sportifs aucune action spécifique n'a été entreprise dans cet axe. Il pourrait être redéfini et mis en cohérence avec le programme jeunesse.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 7 : « Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau »

Axe 1 : «Création et réhabilitation des infrastructures sportives»

Cet axe n'a connu aucun début de réalisation.

Il faut noter que les infrastructures qui sont des biens d'équipement ont un coût souvent assez élevé. Elles devraient essentiellement faire l'objet des gouvernements dans le cadre des projets bilatéraux.

Axe 2 : « Détection et préparation des jeunes talents »

Cet axe est principalement alimenté par le programme : Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO).

Ce fonds comporte deux volets :

- le volet appuis techniques nationaux dont les bénéficiaires sont de jeunes sportifs espoirs. Les appuis techniques nationaux ont été élargies aux entraîneurs bénévoles, aux sportifs handicapés, aux anciens sportifs de haut niveau en difficulté.

En 2001, le nombre de bénéficiaires se situe autour de 400.

Ce fonds participe véritablement à la politique de développement du sport de haut niveau dans les pays.

Malheureusement malgré les facilités de bénéficier de ce fonds, certains pays ne sont pas encore arrivés à le mettre à profit normalement.

Cet axe comporte un nouvel élément qui est la protection des jeunes sportifs, leur formation et la régulation de leur transfert vers l'étranger.

Ce nouveau créneau initié par la conférence de Bamako permet de prendre en compte la détection, la formation et la protection des jeunes sportifs mineurs.

Cet axe demande à être complété par l'organisation de compétitions régulières de jeunes en vue d'évaluer les résultats des appuis techniques nationaux et à l'avenir des centres nationaux de formation.

Axe 3 : « Centres d'entraînement de haut niveau »

Cet axe se résume aux bourses FFPO octroyées aux pensionnaires des centres de haut niveau et à la réunion annuelle des directeurs de ces centres.

Au niveau des bourses FFPO, elles sont restées stagnantes au centre international d'athlétisme de Dakar (CIAD) autour de quinze (15) bourses. Elles sont en régression et même en suspension dans les autres centres.

Pourtant, l'expérience du CIAD démontre que si toutes les conditions sont réunies, ces centres constituent véritablement la solution en vue de la préparation de l'élite sportive africaine sur le continent.

La réunion des directeurs des centres a permis d'harmoniser les procédures (bourses, statuts, ...) et d'impliquer de nouveaux partenaires multilatéraux.

Toutefois des questions fondamentales restent à résoudre, notamment les procédures de financement, le problème du budget de fonctionnement, l'ancrage des centres dans les politiques de développement des confédérations africaines et des fédérations sportives internationales.

Axe 4 : « Préparation de l'élite sportive »

Cet axe prend en compte les Jeux de la Francophonie, (préparation, participation, promotion,...), la formation des cadres techniques, des médecins et journalistes sportifs,...).

Plusieurs actions ont pu être programmées et exécutées :

- participation à la sélection des équipes africaines en tennis de table et en basket-ball féminin en vue des IVèmes Jeux de la Francophonie,
- organisation d'un camp de préparation à l'attention des sportifs, des médecins et journalistes sportifs,
- Organisation de sessions de formation pour les cadres techniques nationaux.

Ces actions ont eu sûrement des impacts sur les performances des sportifs aux IVèmes Jeux de la Francophonie et sur la prestation des journalistes et des médecins sportifs.

Les insuffisances sont :

- l'absence d'évaluation fine de ces impacts. Des fiches d'évaluation post formation permettraient d'avoir une idée beaucoup plus précise ;
- l'absence de formation au niveau national ; les pays se contentant uniquement des formations organisées par la CONFESJES ; ce qui pose le problème de trouver les voies et moyens de bonifier ces formations au niveau des pays.
- La non certification des formations ; d'où la nécessité d'associer les structures internationales concernées.

Axe 5 : « Concertation avec les partenaires au développement du sport »

Cette concertation a permis de renforcer les liens entre la CONFESJES, les Confédérations Sportives Africaines, les Fédérations Internationales et les pays bailleurs. Elles devraient en outre permettre de faire les bilans annuels et discuter de la programmation suivante. Mais la mauvaise préparation des réunions par certaines confédérations et le non financement des programmes proposés ont largement atténué l'engouement autour de ces réunions.

Il sera donc nécessaire de revoir leur orientation afin de maintenir l'intérêt des participants. Cela pourra se faire à travers les thèmes de réflexion correspondant aux besoins des structures continentales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUE N° 8 : « Soutien aux actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs »

Une conférence des ministres a été organisée sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie.

A cette occasion, les ministres se sont engagés fermement à élaborer des politiques nationales de lutte contre le dopage et à réunir leurs efforts au niveau multilatéral pour éradiquer ce phénomène.

Les décisions de cette conférence sont en cours de réalisation avec la mise en place du comité scientifique ad hoc de lutte antidopage qui agit en concertation avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Ce comité a déjà arrêté les grandes lignes de son programme d'action 2001-2004.

La CONFEJES disposera donc d'un plan d'action pour participer concrètement au mouvement mondial de lutte contre le dopage.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 9 : « Contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFEJES »

L'objectif spécifique n° 9 trouve sa traduction dans la mise en place du Groupe de Travail CONFEJES chargé de la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport (GTCF).

Ce groupe a adopté un plan d'action qui est en exécution. Les actions menées dans ce cadre sont :

- La formation des cadres féminines en administration du sport niveau I. Le niveau II est proposé pour 2002 ;
- l'exécution d'un programme de perfectionnement pour entraîneurs féminins dans le cadre des IVèmes Jeux de la Francophonie.

L'année 2002 verra l'achèvement de la structuration du GTCF conçue sous forme de réseaux régionaux et nationaux.

Ainsi pour ce dossier la CONFEJES dispose d'un plan d'action pour agir efficacement.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont déjà programmées pour 2002.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 10 : « Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées »

Cet objectif vise à promouvoir le sport pour personnes handicapées, facteur d'intégration sociale et économique.

La stratégie était l'élaboration d'un plan d'action 2001-2004.

Pour ce faire deux (02) réunions de concertation ont été organisées en 2000 et 2001. Elles ont permis de faire l'état des lieux des pratiques sportives pour personnes handicapées, de faire des propositions d'actions et de renforcer et d'élargir les liens entre la CONFEJES, le Comité International des JAPHAF et

les structures nationales et internationales de sport pour personnes handicapées (fédérations nationales, IPC-Afrique, Handicap International,...).

A partir de 2002, le plan d'action sera traduit en projets qui prendront en compte la formation des cadres (animateurs, entraîneurs, classificateurs, officiels,...), l'encouragement à la participation aux compétitions (JAPHAF) et de façon générale la promotion du handisport dans les pays membres.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'analyse des deux premières années de mise en œuvre des nouvelles orientations fait ressortir les points fondamentaux suivants :

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 6

La nécessité de redéfinir notre politique en matière de sport scolaire et universitaire compte tenu de l'évolution du secteur. Une réunion de concertation avec les premiers responsables du sport scolaire et universitaire au sein des ministères devrait permettre de fixer les orientations futures. Ladite réunion pourrait réfléchir sur la place de l'Éducation Physique et Sportive à l'École.

Enfin, l'école et l'université étant les lieux privilégiés de formation des jeunes talents sportifs qui alimentent l'élite nationale, l'axe du sport scolaire et universitaire pourrait être transféré dans l'objectif spécifique n° 7 qui concerne le sport de haut niveau.

Cela permettra de faire clairement la distinction entre l'EPS à l'école et le sport de compétition au sein des établissements scolaires et universitaires.

En ce qui concerne le sport de proximité, il continu de faire l'objet de sollicitation de la part des pays membres. Il correspond donc à un besoin réel mais il est nécessaire de faire un état des lieux sur les animateurs et animatrices déjà formés et les politiques conduites par les pays en la matière afin de définir les profils d'animateurs à former et le soutien en matériel à apporter.

Pour ce qui est du matériel, le FIFMAS devrait pouvoir intervenir efficacement s'il y avait une plus grande cohérence entre les formations des animateurs et animatrices et les formations dans le cadre du Fonds et le financement des projets de fabrication de matériel d'animation sportive.

Cette cohérence est encore plus indispensable en ce qui concerne l'insertion des sportifs.

Ainsi, la promotion du sport de proximité, la mise à disposition d'un matériel d'animation sportive facilement accessible et l'insertion sociale et économique des jeunes sportifs devraient se conjuguer harmonieusement avec les objectifs du FIFMAS.

S'agissant de la mobilité des jeunes sportifs, elle ne peut se concrétiser qu'à travers l'organisation régulière de compétitions sportives dans le cadre du Club CONFEJES. C'est pourquoi cet axe pourrait être repris dans l'objectif spécifique n° 7.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 7

- L'axe visant la création et la réhabilitation des infrastructures sportives semble ne pas s'adapter avec le caractère multilatéral des projets CONFEJES. Les projets soumis par les pays membres dans cet axe pourraient être traités au niveau bilatéral.
- L'axe : Détection et préparation des jeunes talents. Cet axe pourrait prendre en compte les actions de détection, de formation et de protection des jeunes sportifs mineurs et englober dans ce cas :
 - le sport de compétition dans les établissements scolaires et universitaires ;
 - le programme FFPO dans son volet Appuis Techniques Nationaux ;
 - la mise en œuvre de la déclaration de Bamako (soutien à la création des centres de formation, à la réglementation et à la régulation des flux migratoires, la formation des cadres,...).
- L'axe : Préparation de l'élite sportive comprendra alors :
 - la formation de l'élite sportive dans les centres de haut niveau ;
 - l'organisation de stages de préparation terminale en amont des grandes compétitions africaines et mondiales.

On pourrait introduire un axe intitulé : Formation des cadres intégrant,

- la formation des cadres techniques : entraîneurs, directeurs techniques nationaux, officiels ;
- la formation des médecins de sport ;
- la formation des journalistes de sport ;
- la concertation avec les partenaires au développement du sport.

Un autre axe pourrait être consacré à la lutte contre le dopage en francophonie.

Dans les nouvelles orientations actuelles, la lutte contre le dopage est un objectif spécifique distinct (OS N° 8). Objectivement il devrait trouver sa place dans l'axe traitant de la préparation de l'élite sportive. Cela n'entame en rien toute l'importance qu'on doit lui accorder.

Dans la même logique, les Jeux de la Francophonie identifiés comme une mission fondamentale du Secrétariat général de la CONFEJES pourrait être élevé en objectif spécifique : Objectif spécifique n° 8.

La mise en œuvre des objectifs spécifiques n° 9 et n° 10 ont abouti à la création de structures de suivi et d'évaluation et à l'élaboration de plans d'actions jusqu'en 2004.

En conclusion on peut dire, à l'étape actuelle que la mise en œuvre des nouvelles orientations a permis de créer des structures multilatérales et d'élaborer des plans d'actions par domaine d'intervention.

- Pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport : création du groupe de travail, le GTCF et adoption d'un programme d'action.
- Pour la promotion du sport pour personnes handicapées : Appui sur le Comité International des JAPHAF et adoption d'un plan d'action.
- Pour la lutte contre le dopage en francophonie : mise en place du comité scientifique ad hoc et élaboration d'un plan d'action à soumettre à la réunion du Bureau.
- Pour le suivi de la déclaration de Bamako : création d'un comité permanent de suivi et d'évaluation et adoption d'un plan d'action visant la détection, la formation et la protection des jeunes sportifs mineurs.
- Enfin pour les journalistes de sport, élaboration d'un contenu et d'un programme spécifiques de formation couvrant 2005.

Il est souhaitable que cette démarche soit suivie dans le cadre de la promotion des Jeux de la Francophonie de 2005 au Niger à travers un programme de promotion : 2002 à 2005.

Afin de rendre plus lisibles les objectifs spécifiques définis dans les nouvelles orientations, des réaménagement sont proposés comme suit :

- Objectif spécifique n° 6 : « Soutenir les actions de promotion du sport de proximité dans les quartiers ».
 - Axe 1 : « La formation des animateurs et animatrices de proximité ».
 - Axe 2 : « La mise à disposition de matériel d'animation sportive en liaison avec le FIFMAS ».
- Objectif spécifique n° 7 : « Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau ».
 - Axe 1 : « Détection et préparation des jeunes talents scolaires et non scolaires ».
 - Détection et formation des jeunes espoirs par les appuis techniques nationaux ;
 - soutien à l'organisation du sport de compétition dans les établissements scolaires et universitaires ;
 - soutien à la création des centres de formation des jeunes ;

- appui aux actions de réglementation et à la régulation des flux migratoires des jeunes sportifs ;
- soutien à la formation spécifique d'entraîneurs de jeunes.
- Axe 2 : « Préparation de l'élite sportive »
 - formation de l'élite sportive dans les centres de haut niveau (bourses FFPO, réunion des Directeurs des Centres) ;
 - organisation de stages de préparation terminale en amont des grandes compétitions sportives africaines et mondiales.
- Axe 3 : « Formation des cadres »
 - formation des cadres techniques : entraîneurs, directeurs techniques nationaux, officiels ;
 - formation des kinésithérapeutes et des médecins de sport ;
 - formation des journalistes de sport.
- Axe 4 : « concertation avec les partenaires au développement du sport ».
- Axe 5 : « Soutien à la lutte contre le dopage dans le sport ».

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 8

« Promouvoir les Jeux de la Francophonie en liaison avec le CIJF ».

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 9

« Contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFÉJES ».

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 10

« Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées ».

Ces propositions de réaménagement visent à resserrer les axes et à garantir la cohérence interne à chaque objectif spécifique.

Enfin, il s'agit de rendre opérationnels les conventions d'objectifs et de résultats prévues comme principe de mise en œuvre des nouvelles orientations et pour assurer un suivi effectif des actions réalisées dans les pays membres.

Telles sont les conclusions que nous avons jugées pertinentes de soumettre à l'appréciation de la commissions d'évaluation dans l'espoir de recueillir des

observations substantielles nécessaires pour bonifier le travail commun qui se réalise au Secrétariat général de la CONFEJES.

BILAN DU FONDS FRANCOPHONE DE PRÉPARATION OLYMPIQUE (FFPO)

LE FFPO : UN PROGRAMME ÉVOLUTIF

Depuis sa création, en 1990, le programme « FFPO », issu de la décision des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage, a évolué selon une stratégie résultant d'une étroite concertation entre les Présidents des Confédérations Sportives Africaines et le Secrétariat général de la CONFEJES. Ce programme présente la particularité de ne pas être figé et de s'adapter à la réalité africaine. Il répond parfaitement aux besoins des sportifs africains et complète avec justesse les dispositifs structurel et organisationnels mis en place par le mouvement sportif continental et les états selon leur politique nationale. C'est là son originalité et la raison de son efficacité.

Si à sa genèse le programme FFPO avait pour but d'identifier l'élite sportive africaine et de lui permettre de se préparer en France avant de grandes échéances sportives internationales, aujourd'hui le programme en cours soutient à la fois :

- *les ministères de la jeunesse et des sports des pays francophones*, membres de la CONFEJES, dans la mise en œuvre de leur politique nationale,
- *l'élite sportive* dans sa préparation aux grandes échéances internationales,
- *le mouvement sportif continental africain* grâce à la création de centres d'entraînement de haut niveau en Afrique.

Dans les pays en développement le Sport demeure une composante importante de la vie sociale. Phénomène mobilisateur par excellence, le sport est un outil favorisant *l'intégration sociale* des plus défavorisés, *la formation des jeunes citoyens*- par un respect de l'autre, qu'il soit partenaire ou adversaire, par l'application de consignes simples mais concrètes- *la cohésion sociale, l'identification nationale, l'émergence de modèles* et, dans les pays en guerre ou à peine sortis d'une situation de guerre, le Sport est un moyen d'apaiser les tensions ethniques ou raciales et d'offrir à une population parfois désespérée, la possibilité *de rêver et d'avoir des buts* accessibles.

Le Secrétariat général de la CONFEJES reste en permanence attentif aux attentes de ses partenaires sportifs et gouvernementaux. Aussi, dans un constant souci de répondre avec justesse et efficacité aux besoins et à la réalité, le Secrétariat général a soumis à l'approbation des Ministres des pays membres un projet d'élargissement du programmes FFPO à un plus grand nombre de bénéficiaires.

NOUVEAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME FFPO

Objectifs généraux

Le programme FFPO de la CONFEJES, tel qu'adopté à Beyrouth, au Liban, lors de la réunion du Bureau en exercice de la CONFEJES, renforce le soutien apporté aux états membres selon deux axes traditionnels d'intervention, qui sont :

- le soutien aux sportifs de haut niveau, tant nationaux qu'internationaux,
- la structuration du mouvement sportif.

Cette nouvelle orientation engage désormais le Secrétariat général à porter son effort sur :

- *la création sur le continent africain de centres d'entraînement de haut niveau*, afin d'aider les Confédérations sportives continentales dans leur structuration et tenter de résoudre le phénomène d'exode de l'élite africaine vers l'Europe ou les Etats Unis,
- *le renforcement des centres de haut niveau existants*, à savoir ceux de Dakar (SENEGAL) et de Réduit (MAURICE) pour l'athlétisme, celui de Tunis (TUNISIE) pour la boxe et d'Abidjan (COTE D'IVOIRE) pour le judo et la lutte.
- *l'augmentation de sportifs de haut niveau boursiers FFPO*,
- *la mise à disposition de bourses pour les entraîneurs nationaux de haut niveau* susceptibles d'intervenir de manière permanente, ou ponctuelle, dans les centres d'entraînement de haut- niveau. Cette démarche permet à la CONFEJES de participer activement à la formation continue de ces techniciens et de leur donner la crédibilité et les moyens techniques et pédagogiques nécessaires pour développer leur spécialité, dès leur retour dans leur pays,
- *l'organisation de stages continentaux* de détection pour les « espoirs » présentant de fortes potentialités,
- *l'augmentation des bourses « Appui Techniques Nationaux »* à un nombre plus important de femmes et de personnes souffrant d'un handicap, mais aussi aux cadres techniques bénévoles, sans qui il n'y aurait pas de sportif formé, et aux sportifs de haut niveau en difficulté d'insertion sociale ou économique.

Bilans quantitatifs et qualitatifs

Aujourd'hui, après l'ouverture du premier centre international à Dakar en octobre 1997, la situation est la suivante :

1° Programme en faveur de l'élite : les bourses FFPO

Quatre centres d'entraînement de haut niveau implantés en Afrique bénéficient du soutien de la CONFEJES. Ce sont les centres d'athlétisme de Dakar (CIAD), au Sénégal et de Réduit (CIAM), à Maurice, de boxe à Tunis (CIBAT), en Tunisie et, de judo / lutte à Abidjan (CIJLA), en Côte d'Ivoire.

Le centre international de Dakar

Le centre international de Dakar, pour l'athlétisme regroupe 28 sportifs de haut-niveau, dont 15 sont boursiers de la CONFEJES. Cet effectif est resté à peu près le même depuis l'ouverture du centre, ce qui a favorisé un travail continu, progressif et qualitatif. Ces quatre années, que l'on peut considérer de « rodage », ont permis aux sportifs et aux entraîneurs d'établir leurs repères et de trouver leur pleine efficacité.

Si cette première promotion fut constituée à son origine par de jeunes espoirs inexpérimentés au niveau international, le choix fait par les entraîneurs démontre,

- que l'Afrique recèle de jeunes talents en friche qui attendent d'être détectés pour éclore au plus haut niveau,
- qu'avec peu de moyens, mais un travail régulier et sérieux, les sportifs africains peuvent très rapidement figurer parmi les meilleurs du monde,
- que l'implantation de structures modernes d'entraînement sur le continent africain est désormais une nécessité. Ces structures favorisent le maintien des sportifs dans leur univers géographique et culturel.

Les résultats obtenus d'années en années par ces jeunes athlètes n'ont fait qu'attester des progrès réalisés. Pour ne citer que les plus récents mais aussi les plus significatifs, voici ceux obtenus lors des deux compétitions majeures suivantes :

LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE qui se sont déroulés au Canada, à Ottawa-Hull :

Féminines

100m	n°1	SANGANOKO MAKARIDJA (COTE D'IVOIRE)
	n°3	RAKOTONDRABE HANITRA (MADAGASCAR)
200m	n°3	AIDA DIOP (SENEGAL)
	n°4	SANGANOKO MAKARIDJA (COTE D'IVOIRE)
400m	n°1	AMY MBACKE THIAM (SENEGAL)
	n°3	MIREILLE NGUIMGO (CAMEROUN)
Triple saut	n°2	FRANCOISE MBANGO (CAMEROUN)
	n°6	CHANTAL OUOBA (BURKINA FASO)

100m/H	n°5	ROSA RAKOTOZAFY (MADAGASCAR)
400M/H	n°5	TACKO DIOUF (SENEGAL)
4x100m	n°2	COTE D'IVOIRE
4x400m	n°4	CAMEROUN

Hommes

100m	n°1	STEPHANBUCKLAND (MAURICE)
	n°4	OMAR LOUM (SENEGAL)
200m	n°1	STEPHAN BUCKLAND (MAURICE)
	n°2	OMAR LOUM (SENEGAL)
	n°4	ANTOINE BOUSSOMBO (GABON)
400m	n°2	ERIC MILAZAR (MAURICE)
	n°4	FERNANDAUGUSTIN (MAURICE)
Longueur	n°1	JONATHAN CHIMIER (MAURICE)
	n°2	ARNAUD CASQUETTE (MAURICE)
	n°6	FREDERIC MYOUPPO (CAMEROUN)
TRIPLE	n°6	OLIVIER SANON (BURKINA FASO)
4x100m	n°1	MAURICE
	n°2	COTE D'IVOIRE
	n°3	BENIN

LES CHAMPIONNATS DU MONDE À EDMONTON (Canada) :

Féminines

200m	n°13	AIDA DIOP (SENEGAL)
400m	n°1	AMY MBACKE THIAM (SENEGAL)
	n°7	MIRIELLE NGUIMGO (CAMEROUN)
4x100m	n°9	MADAGASCAR
4x400m	n°13	SENEGAL

Hommes

100m	n°17	ANTOINE BOUSSOMBO (GABON)
200m	n°7	STEPHAN BUCKLAND (MAURICE)
	n°17	OMAR LOUM (SENEGAL)
400m	n°5	ERIC MILAZAR (MAURICE)
110haies	n°9	RANDRIAMIHAJA BERLIOZ (MAURICE)
4x100m	n°9	MAURICE

L'ensemble de ces résultats s'avère éloquent, notamment pour les femmes qui se situent parmi les meilleures athlètes au monde. Il est légitime de penser qu'avec une organisation méthodique en amont, une détection précoce, une formation adaptée, un système de compétitions pour toutes les tranches d'âge et des confrontations internationales régulières, les sportifs et sportives africaines seraient les plus talentueux au monde.

Ces récents résultats sont donc extrêmement satisfaisants mais ils sont encore fragiles et, si la démarche initiée par la CONFEJES et aujourd'hui reprise par les Fédérations internationales n'est pas poursuivie et renforcée, ils demeureront à tout jamais éphémères.

Le centre international de Réduit

Le centre international de Réduit, à MAURICE, a vu le jour en 2001, à l'initiative de la Fédération Internationale d'athlétisme. Pour cette première année il n'a regroupé que cinq athlètes dans les disciplines complémentaires des lancers et des épreuves combinées. En mars 2001, à l'occasion du conseil d'administration du centre il a été arrêté que la CONFEJES devenait partenaire du centre dans la mesure où celui-ci permettait la détection et le suivi de l'élite régionale en sprint, haies, longueur et triple saut.

Le centre international de boxe de Tunis

Le centre international de boxe de Tunis a réuni pendant les sept mois qui ont précédé les Jeux Olympiques de Sydney l'ensemble des sélectionnés olympiques des pays francophones. Ce centre fut une véritable « ruche », en perpétuelle effervescence pendant cette période. Puis pour des raisons de tutelle nationale et de réelle coordination entre les acteurs du développement, les boxeurs sélectionnés olympiques sont rentrés dans leur pays pour terminer leur préparation olympique. Or, chacun sait combien une fois au pays il est difficile de surveiller la préparation d'un sportif, encore plus celle d'un boxeur pour qui la surveillance et la préparation terminale relèvent d'un suivi ascétique, quasi militaire. La participation des boxeurs africains francophones aux Jeux Olympiques fut un total échec. La démarche retenue et qui consiste à regrouper un maximum de boxeurs en même lieu est bonne et efficace. Les résultats obtenus tout au long de la période au centre l'attestent. Si cette démarche devait être poursuivie il impérait que les boxeurs confiés au centre restent sous la responsabilité du centre jusqu'à la compétition. C'est une condition impérative de réussite.

L'expérience du centre international de Tunis, pendant neuf mois, a mis en évidence les difficultés de vie en commun pour des sportifs d'horizons géographiques différents, issus de cultures, d'habitudes, d'éducatives et de religions différentes. Compte tenu des difficultés rencontrées et après une profonde analyse de cette situation il semble préférable de réunir les boxeurs dans des centres régionaux. Cette stratégie, tout en réglant les problèmes liés à l'éloignement et aux différences culturelles, ethniques et religieuses, constituerait un facteur dynamisant pour le développement de la discipline.

Des rencontres entre les différents centres pourraient être envisagées, motivant et stimulant ainsi chacune des structures régionales.

Le centre international de judo et de lutte d'Abidjan

Le centre international de judo et de lutte d'Abidjan, en COTE D'IVOIRE n'a accueilli que des stages de quelques semaines. La situation particulière que traverse ce pays depuis décembre 1999 n'a pas permis l'installation de conditions permanentes d'accueil de sportifs internationaux. Si en judo la détection existe depuis de nombreuses années en raison d'une organisation méthodique de l'Union Africaine de Judo (U.A.J), il n'en est pas de même pour la lutte qui en Afrique s'est surtout développée sous la forme de « lutte traditionnelle », dans chacun des pays membres. Il est donc difficile d'essayer d'établir un bilan concernant le centre international d'Abidjan car ce centre n'a pas encore eu d'existence sportive et structurelle concrète.

Cette année 2001, trente trois (33) sportifs ont bénéficié de bourses FFPO réservées à l'élite ; treize (14) pour l'athlétisme, neuf (9) pour la boxe, cinq (5) pour la lutte et cinq (5) pour le judo. Ce nombre initial a évolué au cours de l'année en fonction des difficultés rencontrées, notamment dans le centre d'Abidjan (judo et lutte), en raison de la crise politique qu'a vécu la Côte d'Ivoire en 2000.

Quatre entraîneurs nationaux africains ont, durant une année et dans chacun des centres internationaux, participé à l'encadrement des sportifs stagiaires.

En 2002 nous pourrions envisager la création de nouveaux centres internationaux et la consolidation de ceux existants.

- ATHLETISME DAKAR/ 15 athlètes
 REDUIT/ 10 athlètes
- BOXE TUNIS/ 10 boxeurs
 OUAGADOUGOU/ 10 boxeurs (à créer)
 YAOUNDE/ 10boxeurs (à créer)
- JUDO ABIDJAN/ 10 judokas
 YAOUNDE/ 10 judokas (à créer)
 TUNIS/ 10 judokas (à créer)
 ANTANANARIVO/ 10 judokas (à créer)
- ESCRIME DAKAR/ 10 Cadres techniques
- HANDISPORTS LE CAIRE/ 10 CADRES (à créer)

2° Les « Appuis techniques nationaux »

Les bourses d'Appuis Techniques Nationaux ont concerné en 2000, environ deux cents sportifs et en 2001 plus de quatre cents (400). Cette très nette augmentation du nombre de bénéficiaires boursiers est la conséquence d'un élargissement des catégories de bénéficiaires et du soutien renforcé de la CONFEJES aux politiques nationales clairement définies par les Ministres. Cependant ce chiffre est encore loin de la réalité des besoins car certains pays ne peuvent bénéficier de cet appui à leur politique nationale parce qu'ils ne sont pas à jour de leur cotisation statutaire ou parce qu'ils ne respectent pas les procédures administratives qui nous sont exigées par les commissaires aux comptes. Une des raisons majeurs tient au fait, qu'au sein des ministères de la jeunesse et des sports, des changements d'interlocuteurs, gestionnaires de ce dossier, s'opèrent fréquemment. Pour les nouveaux venus, la méconnaissance des procédures met un frein ponctuel aux versements réguliers de ces bourses et conduit le Secrétariat général à effectuer des rattrapages les trimestres suivants ou l'année suivante.

Pour l'avenir nous pouvons espérer une meilleure qualité de relation et de fonctionnement entre le Secrétariat général et les Ministères de la Jeunesse et des Sports des pays membres, et entre ces derniers et les acteurs nationaux du mouvement sportif, que ce soient le Comité National Olympique ou les fédérations sportives nationales. Les hypothèses les plus optimistes permettent d'envisager assez rapidement l'atteinte d'un effectif de bénéficiaires des bourses d'Appuis Techniques Nationaux proche de cinq cents (500) sportifs et cadres techniques.

Objectifs structurels

Lorsqu'en octobre 1997 la CONFEJES lançait son programme de création de centres internationaux d'entraînement de haut niveau au service des Confédérations Sportives Africaines, le Secrétariat général avait mis en place un volume de treize bourses FFPO et supporté l'intégralité des frais liés à la création du centre international d'athlétisme de Dakar (CIAD). Ce n'est qu'en 1998 que la fédération internationale d'athlétisme (IAAF), puis plus tard la Solidarité Olympique ont rejoint la CONFEJES et la Confédération africaine d'Athlétisme Amateur (CAAA) dans leur entreprise. Aujourd'hui, et bien que nous soyons au tout début du fonctionnement du centre international d'athlétisme de Dakar, le CIAD est un réel succès pour la CONFEJES. Ce centre représente un outil de haut niveau, typiquement africain mais fruit d'une étroite coopération internationale. Il faut poursuivre dans cette voie qui, tout en réaffirmant le rôle fondamental et structurant de la Francophonie, met en relief un réel savoir faire de la CONFEJES en matière de Jeunesse et de Sports et favorise la recherche de nouveaux partenaires internationaux, acteurs du développement.

En avril 1999 le Secrétariat général incorporait dans un centre de formation de cadres techniques de la fédération internationale de boxe (AIBA) basé à Tunis, avec l'accord de la Confédération africaine de Boxe (CAB), un effectif de neuf boxeurs africains issus de toutes les zones géographiques francophones.

Convaincue de l'excellent travail fourni par les responsables du CIAD et séduite par l'engagement de la CONFEJES aux côtés du mouvement sportif africain, la Solidarité Olympique s'est engagée à mettre en place des bourses afin de permettre à des sportifs de haut niveau, en préparation olympique, de rejoindre ces centres. Il en a été de même lorsqu'ensemble la CONFEJES, la Solidarité Olympique et les Confédérations Africaines de Judo et de Lutte ont décidé de créer à Abidjan, avec l'appui du Ministère de la Jeunesse et des Sports de Côte d'Ivoire, un centre international de judo et de lutte (CIJLA). La situation politique dans ce pays ayant évolué à la fin de l'année 1999, il n'a pas été possible à ce centre international d'atteindre en 2000, avec une échéance olympique trop proche, son plein régime. Ce centre apparaît toujours pour tous les partenaires liés par ce projet comme une réelle nécessité pour l'Afrique.

Le Secrétariat général suggère que les Ministres de la CONFEJES confirment leur action aux côtés des acteurs internationaux du développement du Sport sur le continent africain et réaffirment leur volonté d'aider le Sport en Afrique par la création de centres internationaux d'entraînement, véritables outils du développement. L'effort doit être poursuivi en faveur des sportifs et des cadres techniques de haut niveau, de la détection et de la formation des jeunes espoirs mais aussi en élaborant dans chaque pays membres une réelle politique sportive résultant d'une consultation nationale entre l'Etat et le mouvement sportif.

L'ensemble de ces actions et projets futurs confirme le rôle important que joue la CONFEJES dans le dispositif de développement du Sport sur le continent africain.

NATURE DU PROGRAMME FFPO, 2001-2005

Bourses FFPO

Ce volet du programme FFPO concerne à la fois *l'élite sportive* appelée à intégrer les centres internationaux d'entraînement implantés en Afrique, **les jeunes sportifs présentant de très fortes potentialités** leur permettant d'envisager un futur recrutement dans les centres internationaux d'entraînement, *et les cadres techniques nationaux*.

Trois populations différentes étant ainsi ciblées par ce volet du programme, le Secrétariat général propose trois approches distinctes :

- *pour le premier groupe*, celui des sportifs de haut niveau, il est demandé le maintien des bourses actuelles, à savoir le versement au centre international concerné, pour chaque sportif stagiaire, d'un montant mensuel de six mille francs français et la prise en charge d'un titre de transport international entre le pays d'origine du sportif et celui où se trouve le centre international;
- *le second groupe* est constitué de jeunes espoirs, mineurs pour la plupart d'entre- eux et scolarisés ; l'approche envisagée sera donc différente. Le Secrétariat général propose que soient organisés, pendant les congés

scolaires et dans les sports soutenus par la CONFESJES, des stages internationaux permettant d'identifier, d'évaluer, de suivre et de former les futurs champions francophones. Pour les meilleurs d'entre eux il est indispensable d'organiser un stage international de longue durée (un mois) dans un pays (ou plusieurs) reconnu pour sa valeur internationale dans le sport considéré;

- *pour le troisième groupe*, il est essentiel d'identifier deux démarches qui s'avèrent complémentaires. La première concerne les cadres techniques nationaux mis à la disposition des centres internationaux par leur pays, pour assurer l'entraînement quotidien des stagiaires du centre et pour lesquels le Secrétariat général met à la disposition (du centre) une bourse de six mille francs français mensuels et un titre de transport international. La seconde a pour but d'aider les cadres techniques nationaux pour qu'ils se perfectionnent en côtoyant le haut niveau mais, sans pour autant quitter leur pays ou ils réalisent un travail remarquable qui doit être poursuivi. A ces cadres nationaux, des périodes courtes de stages internationaux ne devant que rarement dépasser quinze jours, devront être proposées. Le Secrétariat général assurera la prise en charge d'un titre de transport international et règlera les frais de mission selon les règles statutaires de la CONFESJES.

Bourses « Appuis techniques nationaux »

Alors que jusqu'en 2000 les bourses d'« Appui Techniques Nationaux » se limitaient aux seuls sportifs de niveau national présentant une importante marge de progression, le Secrétariat général propose qu'à partir de 2001 ce volet du programme FFPO s'élargisse à d'autres bénéficiaires qui, dans la structuration du mouvement sportif national et dans son développement, représentent des éléments essentiels.

L'attribution de ces bourses restant à l'initiative des Ministres de la Jeunesse et des Sports, cinq catégories de bénéficiaires peuvent être dégagées. Il s'agit :

- des sportifs présentant de grandes qualités leur permettant dans un avenir proche d'être candidat pour intégrer un centre international d'entraînement de haut niveau;
- des sportifs nationaux de haut niveau dans des sports non soutenus prioritairement par le Secrétariat général;
- des sportives de haut niveau ainsi que les sportifs souffrant d'un handicap;
- des cadres techniques bénévoles qui assurent quotidiennement l'entraînement des sportifs;
- des sportifs de très haut niveau international en difficulté d'insertion sociale ou économique.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Jusqu'en décembre 2000 le financement du programme FFPO provenait exclusivement du ministère français des Affaires Étrangères. La procédure administrative s'établissant à partir d'une convention de partenariat entre ce ministère et le Secrétariat général. L'adoption par la Conférence ministérielle réunie à Bamako (Mali), en 1999, d'une modification de la dénomination du programme qui s'appelle désormais « **Fonds Francophone de Préparation Olympique** » (et non plus Fonds français de Préparation Olympique) a séduit l'ensemble des pays membres et attiré de nouvelles sources de financement. Parmi les pays du nord, le Canada, le Canada/Québec et la Communauté française de Belgique se sont engagés à participer financièrement et humainement au développement de ce programme. Par un financement du Fonds commun, c'est également l'ensemble des pays membres qui participe à la réalisation de ce programme. Enfin lors de la dernière Conférence ministérielle, au Caire, la Suisse s'est montrée particulièrement intéressée par les deux composantes de ce programme.

Sur un plan administratif le Secrétariat général constate que ce programme fait l'objet de trois procédures distinctes qui, au delà des difficultés techniques que cela provoque, posent un problème fondamental : celui de la nature même du programme qui se veut obéir à des règles de fonctionnement multilatérales et non bilatérales :

- en juin 1999, le ministère français des Affaires Étrangères a signé avec le Secrétariat général une convention de financement identifiée « *développement du Sport de haut niveau* », (n° 98014500), approuvée par le comité directeur du FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) le 12 mai 1999. La première tranche de cette convention ne fut versée à la CONFESJES que le 06 janvier 2000. La seconde tranche fut versée à la mi-octobre 2000, au delà de la date limite d'exécution fixée au 01 octobre 2000. La troisième et dernière tranche fut, quant à elle, soldée en juin 2001 après de nombreuses difficultés. La convention prévue initialement pour une année civile (1999) a, en fait couvert trois années consécutives (jusqu'en 2001, puisque en octobre 2001 aucun financement complémentaire n'a été crédité). Cette procédure nouvelle pour l'ensemble des partenaires africains du mouvement sportif, a soulevé les plus vives critiques. Pour le Secrétariat général de la CONFESJES, elle s'avère difficile à accepter car, placé entre le bailleur de fonds et les bénéficiaires mécontents, la situation est particulièrement inconfortable.
A ce jour et, bien que la convention 2001 soit signée, aucun financement n'a été crédité sur notre compte. De ce fait nous ne pouvons pas déléguer le moindre financement à nos partenaires, c'est à dire les Centres Internationaux d'entraînement et les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres pour qu'ils conduisent leur politique sportive nationale;
- le ministère français de la Jeunesse et des Sports a, pour sa part, financé les deux projets relatifs au programme FFPO désormais

intégré au Programme II de la CONFEJES (cf. réunion du bureau de la CONFEJES à Beyrouth, au Liban en février 2000);

- le Canada, le Canada/Québec et la Communauté française de Belgique ont apporté leur concours financier à ce programme par le versement de subvention directe;
- le Secrétariat général a retenu, pour l'année 2000, la participation des pays membres dans le cadre du Fonds Commun, pour les deux projets présentés.

Ces différentes procédures imposent au Secrétariat général une très grande adaptation et un jonglage permanent. A la multiplicité des procédures administratives s'ajoutent des approches comptables différentes ce qui rend la gestion difficile. En effet, les engagements financiers du Canada, Canada/Québec et de la Communauté Française de Belgique sont versés directement sur le compte Programme de la CONFEJES domicilié au Sénégal. Ils vont ensuite être versés sur les comptes Crédit Lyonnais du Sénégal ou BNP PARIBAS en France, gérés directement par le conseiller technique sport. Le Ministère Français de la Jeunesse et des Sports a fait procéder au versement de l'intégralité de son engagement. Ce versement transite désormais par l'Ambassade de France, à Dakar, puis par la Paierie de France, avant d'être versé sur le compte CONFEJES FFPO. Le Ministère français des Affaires Étrangères n'a, à ce jour, toujours pas fait procéder au versement de ces financements 2001. Les difficultés rencontrées dans les délais de mise en route des financements par les bailleurs de fonds sont incompatibles avec les besoins d'un fonctionnement régulier et permanent des centres internationaux d'entraînement de haut niveau. De même la nécessité de rendre compte de l'utilisation des fonds affectés par convention et par tranche, provoque un dysfonctionnement qui engendre des difficultés dans les relations entre les centres internationaux d'entraînement et le Secrétariat général, mais aussi entre ce dernier et les partenaires internationaux associés au développement du Sport en Afrique. Dans cette situation particulière le Secrétariat général doit attendre de chaque centre international d'entraînement le bilan d'utilisation des fonds mis à disposition ainsi que les pièces de dépenses qui seront à transmettre ensuite au Ministère français des Affaires Étrangères.

CONCLUSIONS

Il est urgent et indispensable que cette situation soit clarifiée et résolue rapidement. Il y va de l'avenir des centres internationaux, du développement de la coopération internationale en faveur du continent africain dans le domaine spécifique de la Jeunesse et des Sports et de la crédibilité de la CONFEJES. En ce qui le concerne, le Secrétariat général, conformément à sa volonté de rendre sa démarche plus efficace, souhaite que tous les pays bailleurs de fonds intervenant sur le programme FFPO harmonisent leur démarche et acceptent de financer les projets EPS/ SPORTS spécifiques du Programme.

Volet « Jeunesse »

Le présent document traite de l'évaluation à mi-parcours de la programmation jeunesse 2000-2004 issue de l'élaboration des nouvelles orientations de la CONFEJES. Il s'agit en fait ici d'apprécier à l'aide d'un questionnaire qui tient lieu de termes de référence, l'écart ou la conformité qu'il y aurait entre les nouvelles orientations (telles que prescrites et ayant donné lieu à l'identification des nouveaux axes et objectifs spécifiques) et leur mise en œuvre effective à travers des actions sur le terrain au cours de la période 2000-2001.

LE CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION EN JEUNESSE AU SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFEJES

RAPPEL DES MISSIONS DU SECRETARIAT GÉNÉRAL PAR RAPPORT AUX NOUVELLES ORIENTATIONS

- Effectuer la synthèse des politiques nationales de la jeunesse et proposer des programmes multilatéraux.
- Conduire des réflexions sur des thèmes et jouer un rôle conseil auprès de la Conférence.
- A la demande des pays, contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales de jeunesse.
- Mettre en place pour chaque action, des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation.
- Garantir l'adéquation entre les objectifs définis dans les conventions et les financements mis en place par la CONFEJES.
- Accroître la visibilité, la crédibilité et l'efficacité de la CONFEJES afin d'assurer un positionnement dynamique de l'institution au sein de l'espace francophone et de développer des partenariats actifs.
- Développer un partenariat dynamique dans des domaines spécifiques avec les autres partenaires de la francophonie.

LES AXES ET LE DOMAINE D'INTERVENTION EN JEUNESSE

De manière concrète, les missions du Secrétariat général de la CONFEJES présentées ci-dessus sont traduites en axes d'interventions ainsi qu'il suit :

- renforcement des ressources humaines (formation des jeunes, des encadreurs et formateurs d'encadreurs)
- promotion du civisme et de la paix

- renforcement des structures de jeunesse
- la mobilité des jeunes
- la santé des jeunes
- le soutien aux stratégies d'insertion économique des jeunes.

Compte tenu des attentes des pays membres, des besoins exprimés par les jeunes, des axes d'interventions sus-cités ainsi que la nécessité de maintenir une certaine cohérence entre la programmation 2000-2001 et les programmations antérieures, les actions prioritaires dégagées en 2000-2001 ont consisté à :

- mener des études techniques ;
- jouer le rôle conseil à travers des réflexions sur des thèmes ;
- réaliser des projets (stages, réunions, rencontres) sur le terrain ;
- appuyer les politiques nationales de promotion de la jeunesse ;
- soutenir le mouvement associatif continental et mondial.

BILAN ET SUIVI DES ACTIONS REALISEES EN 2000-2001

Le bilan et suivi des actions réalisées en 2000-2001 est présenté sous la forme d'un tableau synoptique à quatre entrées dont les items sont les suivants :

- l'axe d'intervention ;
- action prévu ;
- année ;
- objectifs visés ;
- état de lieux de mise en œuvre et perspectives.

Voir Tableau 2 en annexe, p. -p-.

ANALYSE ET PERSPECTIVES

L'analyse, le commentaire ainsi que les perspectives éventuelles sont faites compte tenu des axes d'intervention en matière de jeunesse. Ils porteront de manière spécifique sur les points ci-après :

- le niveau d'atteinte des objectifs en relation avec la programmation (2000-2004);
- bilan des ressources mise en œuvre;
- l'évaluation de l'efficacité des procédures d'élaboration, de mise en œuvre, logistique et financière;
- l'expertise (voir *infra*);

- l'identification et l'évaluation des difficultés rencontrées, contraintes forces d'inertie (voir *infra*);
- l'identification des points forts et points faibles;
- l'identification des principales composantes de la réussite des projets (voir *infra*);
- participation des femmes aux activités de la CONFEJES (voir *infra*);
- les priorités pour les deux prochaines années.

PAR RAPPORT À L'AXE « RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES »

Niveau d'atteinte des objectifs

Cet axe a pour finalité non seulement de renforcer les structures et les organisations existantes mais également de soutenir le processus d'autonomie des pays membres.

Conformément aux nouvelles orientations, l'axe renforcement des ressources humaines concerne la formation des jeunes, des encadreurs et celle des formateurs d'encadreurs. Or, au cours de la période 2000-2001 (même si la mise en œuvre est à mi-parcours), sur 10 projets prévus, 6 ont été réalisés soit 60%. Parmi ces 6, 3 soit 50% avaient pour population cible les jeunes, en l'occurrence il s'agit de jeunes leaders d'associations ; sur les 3 autres, 2 sont des études et 1 est constitué d'appuis aux programmes nationaux de formation de jeunes filles à la lutte contre les MST/Sida. Si l'on estime que pour une atteinte complète des objectifs, il faut réaliser tous les projets prévus, alors l'on peut dire que les objectifs ici ont été atteints à 60% seulement.

Perspectives

Dans la programmation 2002, non seulement le 4ème stage de formation des leaders associatifs doit être réalisé en Afrique du Nord, mais l'axe « renforcement des ressources humaines » devra bénéficier d'un pourcentage plus élevé par rapport à l'ensemble des axes de mise en œuvre des programmations jeunesse.

PAR RAPPORT À L'AXE « RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE JEUNESSE »

Niveau d'atteinte des objectifs

Cet axe a pour finalité de soutenir et de renforcer les structures et organisations de jeunesse existantes, par rapport aux nouveaux besoins émanant des mutations rapides et permanentes que connaît la société moderne.

Au cours de la période 2000-2001 (octobre), 03 projets ont été réalisés sur les 04 prévus soit 75% de réalisation. Toutefois, ce pourcentage a priori positif ne

doit pas occulter la nécessité de réaliser le 4ème projet à savoir l'équipement des centres d'une part et d'autre part la formation des documentalistes, si l'on veut rendre les CIDJ véritablement opérationnels.

Perspectives

Dans la programmation 2002, la formation des documentalistes des CIDJ et leur équipement doivent être considérés comme des priorités de l'axe renforcement des structures de jeunesse.

PAR RAPPORT À L'AXE « PROMOTION DU CIVISME ET DE LA PAIX »

Niveau d'atteinte des objectifs

Cet axe a pour finalité de promouvoir la culture de la paix à travers une éducation et une formation des jeunes au civisme et à la citoyenneté.

Au cours de la période 2000-2001 (octobre) 02 projets ont été programmés et réalisés.

Perspectives

La programmation 2002 devra promouvoir un corpus d'activités de promotion d'une culture de paix initiées et mis en œuvre par les jeunes, dans le domaine culturel (musique ; art plastique ; chorale, théâtre, cinéma, etc...).

Par ailleurs, il devra être programmé une réunion d'élaboration et de production d'un guide francophone de promotion d'une culture de paix à travers l'éducation civique et la formation à la citoyenneté. A cet effet, il est identifié et recensé toute expertise (sud ou nord) susceptible d'aider efficacement à l'atteinte de l'objectif escompté ci-dessus ; dans les domaines de la technologie éducationnelle ; la pédagogie participative ; la production des supports didactiques....

PAR RAPPORT À L'AXE « RÔLE DE CONSEIL AUPRÈS DES JEUNES ET DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE »

Niveau d'atteinte des objectifs

Cet axe a pour finalité le rôle de conseil auprès des jeunes et de la Conférence ministérielle des pays membres. A cet effet, diverses activités peuvent être organisées allant des réflexions autour des thèmes ; la mise à contribution des jeunes et ONG des pays membres dans une perspective de synthèse.

Au cours de la période 2000-2001 (octobre) il a été programmé deux activités notamment la concertation des jeunes francophones préparatoire au 4ème forum ; la réflexion sur les stratégies et méthodes d'information des jeunes filles analphabètes à la lutte contre les MST-SIDA. La concertation des jeunes francophones a été réalisée. La réflexion n'a pas encore été menée.

Perspectives

Au terme de la concertation, les jeunes ont souhaité des rencontres de structuration sous régionale (CEMAG ; CEDEAO) en vue des concertations autour des thèmes spécifiques (promotion de la paix, environnement, citoyenneté, bénévolat, etc...).

ANALYSE GLOBALE

La présente analyse est faite globalement par rapport à l'ensemble de la période 2000-2001. elle porte sur les points ci-après : Expertise, Identification et évaluation des difficultés rencontrées, contraintes, forces d'inertie, identification des principales composantes de réussite des projets, participation des jeunes.

Voir Tableau 3 en annexe, p. -t-.

Volet « Insertion économique des jeunes »

L'insertion économique des jeunes, eu égard à l'importance numérique de cette frange de la population dans les pays du Sud, face à la pauvreté grandissante en leur sein, pauvreté due à la raréfaction de l'emploi, s'impose comme une priorité indéniable dans les pays.

Des voies et moyens sont recherchés par ces derniers pour inhiber l'oisiveté et le chômage, sources de fléaux multiples gangrenant la société.

L'une des voies les plus sûres d'insertion économique est l'auto emploi.

Les jeunes, premières victimes du manque d'emplois rémunérateurs, l'ont si bien compris qu'ils ont recommandé lors du Sommet des Chefs d'État francophones à Moncton en 1999, un renforcement des fonds destinés au financement de projets générateurs de revenus.

Cette recommandation, traduite en résolution par les Chefs d'État, vient conforter la CONFEJES qui se positionnait comme le leader en francophonie dans le domaine de l'entrepreneuriat dans le renforcement de ses activités.

LES FONDS CREES PAR LA CONFEJES

Depuis 1994 en effet, la CONFEJES a fait de l'insertion économique des jeunes et particulièrement de l'entrepreneuriat, le point de convergence de tous ses programmes.

Deux (2) grands fonds ont été créés à ce propos. Il s'agit du Fonds d'Insertion des jeunes (FIJ) et du Fonds d'Insertion des jeunes par la fabrication de matériel d'animation sportive (FIFMAS).

Ces deux fonds qui ont pour objectif général l'insertion économique des jeunes par la création de micro-activités et micro-entreprises génératrices de revenu, présentent les objectifs spécifiques suivantes :

- pour le FIJ :
 - susciter l'esprit entrepreneurial chez les jeunes à travers la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat;
 - contribuer à l'auto-emploi des jeunes dans leur pays respectif par le financement de projets générateurs de revenus;
 - soutenir des initiatives pilotes Dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes :

- susciter des dynamiques locales, régionales et nationales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite;
- pour le FIFMAS :
 - faire découvrir aux jeunes les procédés faciles pour la confection de matériels sportifs légers;
 - apporter un début de solution au problème de matériels qui se pose au niveau de l'animation sportive;
 - permettre aux jeunes d'apprendre un métier Générateurs de revenus.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LA CONFEJES EN 2000 ET 2001 DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES

Dans le domaine de l'insertion économique des jeunes, plusieurs actions ont été conduites au cours de ce biennium :

- appui à l'apprentissage des jeunes dans le secteur artisanal;
- formation initiale des encadreurs de groupements FIJ à l'entrepreneuriat à l'attention des pays venant d'adhérer au FIJ (Cap-Vert , Liban) ou s'étant momentanément retiré du FIJ en raison de non paiement de cotisations statutaires (Congo Brazzaville, Burundi, Mauritanie);
- formation initiale des coordonnateurs du FIJ des pays non membres de la CONFEJES;
- perfectionnement des encadreurs de groupements FIJ à l'accompagnement des jeunes;
- appui à la formation des jeunes à l'entrepreneuriat;
- réunion des présidents des Commissions Nationales de Suivi et de Soutien et des coordonnateurs nationaux du FIJ;
- réunions des comités techniques de sélection et comité d'orientation
- financement des projets.

Au niveau du FIFMAS il s'agit essentiellement de :

- formation des formateurs à la fabrication de ballons en cuir et de filets de buts;
- formation des jeunes à la fabrication de ballons en cuir et de filets de buts;
- financements de projets de jeunes.

APPUI À L'APPRENTISSAGE DES JEUNES DANS LE SECTEUR ARTISANAL

Ce projet qui consiste à placer quinze (15) jeunes auprès de maîtres artisans nationaux pour apprendre le métier de leur choix, a été initié en 1998 à partir du constat selon lequel les postulants au FIJ n'avaient en général pas appris de métiers.

Ils présentaient à 90% des projets de vente de marchandises.

L'apprentissage des jeunes vient donc répondre au besoin de formation professionnelle avant de leur offrir l'opportunité de présenter des projets au FIJ.

Commencée à titre expérimental au cours du biennium 1998-1999, ce projet a suscité un réel engouement au sein des quatre (04) pays pilotes. Il a été reconduit à la demande générale pour le biennium 2000-2001.

N'étant pas en fin de formation, nous ne sommes pas en mesure de fournir des statistiques concernant le présent biennium.

Cependant, nous pouvons dire qu'en raison de non paiement de cotisations statutaires, seuls le Bénin, et le Tchad ont pu bénéficier de l'appui en 2000.

Les versements de 2001 n'ont pas encore été effectués.

A l'issue du premier biennium, certains des 60 jeunes issus de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Sénégal et du Niger ayant été formés en mécanique, cordonnerie, couture, etc. et ayant présentés des projets au FIJ ont été financés (12).

LES FORMATIONS DES ENCADREURS DU FIJ EN ENTREPRENEURIAT

Ces formations sont programmées à la demande des pays pour les raisons ci-après :

- mobilité des encadreurs (formation, mutation, promotion);
- nouvelles adhésions au FIJ;
- rupture avec le FIJ pendant un temps relativement long pour cause d'inéligibilité.

En 2000 et 2001, ces formations ont eu lieu au Congo Brazzaville et en Égypte et ont regroupé outre ces deux (02) pays, le Liban, la Mauritanie, le Cameroun, la Tunisie, le Tchad, le Maroc, le Gabon.

59 cadres dont 11 femmes ont été formés en entrepreneuriat au cours du biennium.

D'autres pays pour les mêmes raisons souhaitent la formation de leurs cadres. Il s'agit notamment du Bénin, du Togo, du Burundi et du Sénégal dont le coordonnateur est en formation d'inspecteur.

FORMATION INITIALE DES COORDONNATEURS DU FIJ DES PAYS NON-MEMBRES DE LA CONFEJES

Sur décision des Chefs d'État, le FIJ a été élargi aux pays non-membres de la CONFEJES.

Afin de l'implanter effectivement dans ces pays, une formation a été donnée aux coordonnateurs nationaux des dix (10) pays concernés à savoir : l'Albanie, la Bulgarie, le Laos, le Cambodge, la Moldavie, Sao Tomé et Príncipe, la Guinée Équatoriale, Sainte Lucie, le Vanuatu, la Dominique.

A l'issue de la formation, les dix (10) coordonnateurs affichaient une satisfaction générale avec une ferme volonté de mettre en pratique les enseignements reçus.

Mais force est de constater que jusqu'à présent, aucun projet n'a été financé dans ces pays.

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES CNSS ET DES COORDONNATEURS NATIONAUX DU FIJ

Les présidents des CNSS et les coordonnateurs nationaux du FIJ se sont réunis pour faire le bilan de leurs activités et faire des suggestions pour un meilleur fonctionnement du FIJ dans leur pays respectifs.

Ainsi quatorze (14) pays à savoir : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Seychelles, Tchad et Togo se sont réunis à Rabat au Maroc. Il ressort de cette réunion les recommandations ci-après :

- le renforcement des ressources financières du FIJ en vue de financer beaucoup plus de projets;
- le rappel aux pays ayant adhéré au programme FIJ :
 - la nécessité de la création d'un fonds national ou d'un fonds de soutien au programme;
 - la création de la CNSS de même que la nomination du Président et du Coordonnateur par des textes juridiques (décret, arrêté ou décisions précisant la durée du mandat);
 - la nécessité de doter les CNSS des moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches dans de bonnes conditions;
 - le respect de la procédure de gestion des comptes FIJ (exigence de 3 signatures au plus : Ministre – Coordonnateur- Président de la CNSS dont 2 au moins pour tout retrait sur le compte ; les deux signatures ne doivent pas émaner de 2 personnalités du Ministère de la Jeunesse);
- l'élaboration par les présidents des CNSS d'un rapport annuel d'activités comportant un bilan financier à soumettre à la CONFEJES.

- la dotation des programmes FIJ des pays de l'outil informatique afin de faciliter les échanges entre pays et d'améliorer les résultats;
- la tenue de la réunion des présidents tous les 2 ans.

RÉUNIONS DES COMITÉS TECHNIQUE DE SÉLECTION ET D'ORIENTATION DU FIJ

Au cours du biennium, se sont tenus deux (02) réunions du comité technique de sélection, une troisième se tiendra en amont de la réunion du bureau à Ouagadougou, et une réunion du comité d'orientation.

Ces deux (02) comités nés de l'entente CONFEJES-AIF sont composés :

- pour le comité technique de sélection, de la CONFEJES, de l'AIF et de deux (2) experts indépendants choisis par les deux (02) structures;
- pour le comité d'orientation, des pays bailleurs de fonds à parité avec les représentants des pays du Sud.

A l'issue de la réunion de 2000, 81 projets issus du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de Haïti, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, du Niger, du Sénégal, des Seychelles ont été retenus pour un financement total de 113.699.500 F regroupant 330 jeunes gens et jeunes filles.

Pour la première sélection de l'année 2001, 35 projets regroupant 151 jeunes ont été retenus pour une valeur de 58.596.350 FCFA.

Au total, pour le biennium, en attendant la seconde sélection de l'année 2001, 116 projets ont été sélectionnés regroupant 597 jeunes dont 199 filles pour un coût total de 172.295.850 F.

A l'issue de ces sélections, le constat qui s'impose est le suivant :

- le nombre de filles présentant des projets s'amointrit d'année en année;
- les projets individuels supplantent les projets collectifs;
- Les jeunes présentent de moins en moins de micro-activités;
- les coûts des projets présentés sont de plus en plus élevés.

FORMATION DES FORMATEURS À LA FABRICATION DE MATÉRIELS D'ANIMATION SPORTIVE

Au cours du biennium une formation a déjà eu lieu au Tchad et une autre est en cours.

La formation du Tchad concernait six (06) pays (le Tchad, le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Gabon, le Maroc, la RCA) quatorze (14) cadres de ces pays ont été formés à la fabrication de ballons en cuir et de filets de buts.

Ces derniers devaient, avec l'appui de la CONFEJES, former les jeunes de leurs pays respectifs.

Cette formation des jeunes n'a pu être effective en 2000 pour les raisons ci-après :

- la CONFEJES n'a pas viré les 1.200.000 F devant permettre la mise en place de ces formations;
- les cadres formés n'ont pas véritablement acquis les techniques requises pour la fabrication de ballons;
- La matière première en l'occurrence le cuir tanné n'est pas disponible dans tous les pays.

En 2000, seul le Niger, le Burkina Faso et le Tchad ont formé les jeunes à la fabrication de ballons et de filets.

FINANCEMENT DE PROJETS DE JEUNES

Compte tenu des raisons évoquées plus haut, seuls le Burkina Faso, le Niger et le Togo ont présenté des projets de jeunes à financer.

Le comité technique n'a retenu que deux (02) projets du Burkina Faso sur les 20 projets présentés.

Les projets regroupent six (06) jeunes pour un coût total de 2.000.000 F.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les nouvelles orientations de la CONFEJES visent entre autres objectifs celui de renforcer et dynamiser l'insertion des jeunes dans le circuit économique de ses pays membres et d'être l'organisme de référence en matière d'entrepreneuriat au sein de ces pays.

Cet objectif est largement atteint eu égard aux nombreuses sollicitations dont nous sommes l'objet. Même si l'ensemble des pays n'est pas encore doté de politique nationale clairement définie, tous sont unanimes sur la nécessité de l'insertion économique des jeunes par l'entrepreneuriat.

Certains d'entre eux ont mis en place des fonds nationaux pour le financement des projets de jeunes (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Madagascar, Maurice, Tunisie).

D'autres sont en voie de le faire ou collaborent étroitement avec les organismes nationaux ou internationaux oeuvrant dans ce domaine

En ce qui concerne les experts, ceux mis à la disposition de la CONFEJES aussi bien par les pays du Nord que par ceux du Sud, maîtrisent parfaitement le secteur de la micro-entreprise.

Cependant, il faut relever que les indemnités versées aux experts du Sud (16.200 Fcfa par jour) ne permettent pas toujours d'avoir les meilleurs dans le domaine.

Une autre grande difficulté dans la gestion du programme est le problème de suivi tant au niveau des cadres formés qu'au niveau des jeunes bénéficiaires des fonds.

La CONFEJES par manque de temps et de moyens peut être n'assure pas convenablement le suivi. Cette situation a amené certains pays à des situations que nous déplorons aujourd'hui.

Par conséquent, il est souhaitable qu'à la suite de l'heureuse décision de relèvement du montant alloué aux pays pour le suivi des projets, que les gestionnaires du programme soient équipés de micro-ordinateurs pour leur fonctionnement.

Il est également souhaitable que la CONFEJES se dote de moyens conséquents pour assurer un suivi efficace sur le terrain.

Ainsi pour 2002, nous proposons :

- une formation de formateurs en entrepreneuriat pour le renforcement des capacités et des effectifs des encadreurs du FIJ pour les pays en ayant fait la demande;
- une réunion de bilan et de réflexion sur les orientations possibles à donner au FIFMAS pour le dynamiser;
- des missions d'évaluation et de contrôle des entreprises financées en 2000 et 2001.

PROGRAMME III

Programme CONFESJES de formation des cadres

HISTORIQUE

La formation des cadres constitue depuis la création de la CONFESJES, en 1969, un axe d'intervention prioritaire de ses programmes.

L'ex-Programme des Bourses Canadiennes, qui visait à soutenir la régionalisation des Instituts pour favoriser l'accès des ressortissants des pays membres du sud à la formation des cadres supérieurs en Afrique, en a été l'illustration pendant vingt ans.

Suite à l'adoption par la CONFESJES, en 1999, des nouvelles orientations des programmes, l'année 2000 marquera une importante évolution en matière de formation des cadres. En effet, le Programme CONFESJES de Formation des Cadres (PCFC) prendra la relève de l'ex-PBC tout en y maintenant les acquis.

INTRODUCTION

Le nouveau programme, intitulé également « Programme III », se caractérise par son ouverture à d'autres bailleurs de fonds et par des modes d'intervention plus variés, et ce, en vue de prendre en compte les problématiques nouvelles et parfois différentes, d'un pays à l'autre, car ceux-ci n'ont pas tous les mêmes besoins.

Toujours durant l'année 2000, la réunion des Directeurs des Instituts nationaux et régionaux, qui s'est tenue à Marly-le-Roi, en France, aura permis d'examiner les orientations adoptées pour le Programme III / PCFC et de proposer des priorités d'action portant entre autres sur :

- la formation continue ;
- la revitalisation de la Commission consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs ;
- l'examen du potentiel de formation existant, au sein des Instituts / Universités, dans une perspective de partage des ressources disponibles

et d'établissement de partenariats sud – sud, nord - sud et institutionnel ;

- L'harmonisation des programmes d'enseignement des Instituts nationaux et régionaux (prioritairement le Professorat d'EPS);
- L'intégration des nouveaux besoins de formation (prioritairement l'entrepreneuriat dans les programmes de formation des cadres de jeunesse) ;
- L'appui direct à la mise en place des politiques nationales de formation des cadres.

La programmation 2000-2001 a donc reflété ces priorités d'action en mettant un accent tout particulier sur l'appui aux politiques et stratégies nationales de formation des cadres et l'intégration des nouveaux besoins de formation. La stratégie visant le développement des partenariats sera mise en oeuvre en relation étroite avec la formation continue des cadres.

Par ailleurs, il est à noter que durant la période de transition (1999-2000), un certain nombre de boursiers étaient inscrits dans les Instituts régionaux et dans certaines Universités. Plusieurs d'entre eux demeurent toujours en formation à ce jour comme l'indique le point 1 ci-après.

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2000-2001

En terme de résultats (partiels), voici l'état d'avancement de la programmation 2000-2001.

LES BOURSIERS EN FORMATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2000-2001

Le programme III a maintenu un effectif trente neuf (39) boursiers dont 31 dans les Instituts à vocation régionale et 8 dans les Universités ou autres institutions.

Les résultats obtenus

- Ces boursiers ont tous réussi leur passage en classe supérieure pendant que d'autres ont obtenu leur diplôme de fin d'étude.
- Le pourcentage des femmes s'élève à 28.2 % .
- Les boursiers fréquentant les IVR se répartissent comme suit : le secteur EPS/Sport : 38.7 % ; le secteur Jeunesse : 35.5 % . L'inspecteurat J&S :25.8 % - formation commune aux deux secteurs -.
- L'apport de la CONFEJES, pour ce volet du Programme III, s'élève à environ 104.000.000 cfa au titre de l'année 2000-2001.

En outre, cinq *missions de suivi* des boursiers en formation ont été réalisées aux niveaux des Instituts à vocation régionale (trois missions), des Universités canadiennes (une mission) et de l'INSEP en France (une mission).

Il est signalé le cas d'une boursière non intégrée en 2001 de même qu'un cas d'abandon des études.

Le suivi de la *réintégration* des diplômés récents s'opèrera au cours de l'année 2002.

Commentaires

Il est rappelé, concernant les critères d'attribution des bourses, que chaque pays bénéficiaire s'est préalablement engagé à réintégrer les diplômés au retour.

Concernant les propositions d'octroi des bourses d'études par la commission de sélection, il est à noter que certains pays ont reçu moins de bourses d'études que d'autres parce qu'ils n'ont pas présenté de candidatures féminines ou bien qu'ils se sont retrouvés en situation d'inéligibilité pour ne pas avoir régularisé les cotisations statutaires (critères adoptés par la Conférence par résolution).

Quant à l'affectation des diplômés au retour, il revenait à chaque pays de préciser les fonctions de ceux-ci selon les besoins exprimés: soit l'administration, soit l'enseignement à l'Institut National, soit l'encadrement de la jeunesse ou de la pratique sportive.

L'APPUI AUX POLITIQUES NATIONALES DE FORMATION DES CADRES

Six (6) pays ont obtenu un financement pour réaliser un « forum national » en vue de dégager les éléments et les données nécessaires à l'élaboration d'une politique nationale de formation des cadres.

Concernant la phase préparatoire, les pays ont tout d'abord démontré leur intérêt et présenté un projet accompagné d'un budget estimatif.

En décembre 2001, aucun des six pays n'avait encore réalisé le forum national. Ceci s'explique par le temps nécessaire requis pour la collecte des données de base devant servir à la préparation du contenu du forum.

Les divers échéanciers de réalisation se situent entre les mois de février et juillet 2002.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont :

- la réalisation du forum avant juillet 2002 ;
- l'élaboration effective d'une politique de formation des cadres au plus tard en 2003 ;
- l'élaboration d'un plan national de formation des cadres devant servir, par la suite, de cadre de référence pour le pays et pour la programmation du PCFC à partir de 2003-2004.

L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX BESOINS DE FORMATION

Le premier objectif concerne l'intégration de l'entrepreneuriat dans les programmes de formation des cadres de Jeunesse des Instituts nationaux.

Résultats obtenus

Un groupe d'experts, représentant sept pays, composé de trois Directeurs d'Instituts et de huit enseignants initiés, a élaboré deux contenus de formation « harmonisés » en entrepreneuriat : l'un pour la formation moyenne ; l'autre pour la formation supérieure.

Le projet a, de plus, bénéficié des compétences reconnues du Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (Maurice).

Cet apport pédagogique considérable a permis, d'une part, de valider les contenus de formation, et d'autre part, d'*harmoniser* lesdits contenus pour le plus grand bénéfice des Instituts nationaux.

Cette formation permettra, dès 2001-2002, d'*initier plus 450 diplômés* dont le rôle sera d'appuyer, chacun dans sa région, les jeunes promoteurs de projets d'insertion économique.

Une *évaluation à mi-parcours*, portant sur l'intégration effective de cette formation spécifique dans les programmes des Instituts concernés, sera effectuée au cours de l'année 2002.

Le second objectif poursuivi en matière d'intégration des nouveaux besoins concerne l'harmonisation du « Professorat d'EPS ».

État d'avancement

Un groupe d'étude, composé des Directeurs des Instituts à vocation régionale, des Directeurs des Instituts du Bénin et du Niger, et avec l'appui de l'association Canadienne pour la Santé, l'Éducation Physique et le Loisir, a poursuivi en 2001 le processus d'harmonisation du « professorat d'EPS ».

Après s'être doté d'un plan d'action (Yaoundé juin 2001), le groupe d'étude a défini les critères de convergence de l'harmonisation et a procédé à l'analyse comparative des données des programmes actuels (novembre 2001).

Dans la foulée, chaque établissement, sur la base des critères de convergence arrêtés, doit réviser son propre programme, y intégrer les nouveaux besoins et préparer les textes administratifs requis pour l'approbation au niveau national.

Résultats escomptés en 2002

La prochaine rencontre (2002) devrait permettre à *court terme* :

- d'effectuer l'étude comparative des nouveaux programmes nationaux ;
- de proposer un programme harmonisé pour le « Professorat d'EPS ».

A *moyen terme*, de présenter à la Conférence un projet de programme harmonisé dont les Instituts nationaux et régionaux intéressés seront les bénéficiaires directs à partir de 2003.

PROJET PORTANT SUR L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES EN MATIÈRE D'ÉTUDE DES BESOINS ET LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS LOCAUX

Le projet, portant sur l'apprentissage des techniques en matière d'étude des besoins et la réalisation de diagnostics locaux, sera réalisé, avec l'appui de l'INJEP de Marly-le-Roi, en avril 2002.

Résultats escomptés

Les agents formés seront capables de fournir un appui technique appréciable dans le cadre du processus de mise en place des politiques et stratégies nationales de formation des cadres.

LA REVITALISATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PERMANENTE SUR LA FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS

État d'avancement

Le groupe d'étude chargé de l'harmonisation des programmes, réuni au Sénégal en novembre 2001, a été mis à contribution pour réaliser l'examen du mandat et du plan d'action de ce mécanisme multilatéral. En outre, le groupe d'étude a examiné l'opportunité de mettre en place une filière intitulée : « professorat de Sport ».

Résultats obtenus

- Concernant la Commission consultative permanente, une proposition de revitalisation, respectant l'esprit du texte et le mode de fonctionnement de la Commission existante, sera présentée pour approbation lors de la réunion du Bureau de la CONFEJES en 2002.
- S'agissant de la filière « professorat de Sport », une recommandation, reflétant les besoins de formation des pays en la matière, sera également transmise à la réunion du Bureau. Il s'agit plus précisément de procéder à la réalisation d'une *étude de faisabilité* en la matière.

L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS

Le Secrétariat général a établi des partenariats fonctionnels avec les institutions suivantes

- *En matière de Jeunesse avec l'INJEP de Marly-le-Roi.* Un protocole d'Entente est signé, depuis le 03 février 2001, avec cette institution. Celle-ci, par ailleurs, a été invitée - à titre d'observateur sur les politiques de Jeunesse - lors de la réalisation du séminaire de formation continue des hauts cadres des Ministères de la Jeunesse et des Sports sur l'élaboration des politiques nationales (Sénégal : juillet/août 2001). De plus, cette institution spécialisée accueillera un séminaire de formation continue de la CONFEJES en avril 2002.

- En matière d'appuis techniques, un second protocole d'Entente a été signé avec *l'Association Canadienne pour la Santé, l'Éducation Physique et le Loisir*. Cette Association, représentée par son Directeur général, a fait partie du groupe d'experts sur l'harmonisation des programmes d'enseignement et sur la revitalisation de la Commission consultative permanente (Sénégal, novembre 2001).

Au titre de l'année 2002, le Secrétariat général envisage de *renforcer le partenariat institutionnel* et de signer deux nouvelles Ententes avec des institutions de formation spécialisées.

Il s'agit plus précisément:

- de l'Institut d'Ingénierie et de Gestion des Systèmes de Formation du CESAG (Sénégal) où un séminaire de formation et la contribution d'experts sont envisagés en 2002 ;
- et de l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (IFE-Maurice).

S'agissant de ce dernier, le Secrétariat général a participé, à Maurice, en juillet 2001, à un colloque international dans le cadre des activités du réseau sur l'entrepreneuriat, d'une part, et l'IFE a participé (Côte d'Ivoire) au projet portant sur l'élaboration des contenus d'enseignement harmonisés en matière d'entrepreneuriat : ces contenus étant destinés à la formation des cadres de jeunesse des Instituts nationaux de formation.

D'autre part, l'établissement d'un partenariat avec l'Université L.S.Senghor d'Alexandrie constitue toujours un objectif en matière de gestion de projet.

Quant aux Instituts de formation, durant la période de février à juillet 2002, il est prévu de mettre en contact des Instituts nationaux et régionaux, ainsi que des Institutions du nord en vue de développer des partenariats sud-sud et nord-sud en vue de créer une synergie visant à *accroître le partage des ressources humaines spécialisées*.

Programme des bourses canadiennes

INTRODUCTION

Mis en œuvre dans sa première version en 1975, puis redéfini et réorienté en 1982-83 dans sa version définitive, l'ex- Programme des Bourses Canadiennes (PBC)/CONFES est arrivé à son terme en 2000.

Quel bilan peut-on tirer après un quart de siècle de fonctionnement de ce programme ? Quels en sont les résultats et les impacts produits ?

C'est principalement pour répondre à ces questions que le Secrétariat général, chargé de sa gestion et de son exécution, a transmis un questionnaire d'évaluation aux pays membres bénéficiaires des bourses d'études octroyées par le PBC. La période de 1994 à 2000 a retenu plus particulièrement l'attention en ce qui concerne la réintégration des diplômés compte tenu des évaluations précédentes.

LE MANDAT DU CONSULTANT

Le Secrétariat général, pour des raisons d'objectivité, a confié à un consultant externe le mandat de traiter les données recueillies auprès des pays bénéficiaires et de produire une synthèse (étude) des questionnaires.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation se rapportant au questionnaire sont les suivants :

- l'évaluation de la situation administrative (réintégration) des cadres nationaux qui ont bénéficié de ce programme (période 1994-2000) ;
- l'évaluation de la pertinence et de la cohérence du programme (1975-2000)
- l'évaluation des résultats et des impacts produits dans le pays (1975-2000) ;
- une discussion portant sur les points forts, les points faibles et les effets imprévus.

Treize (13) pays ont répondu au questionnaire en mai et juin 2001.

RAPPELS SUR L'HISTORIQUE ET SUR LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME PBC

HISTORIQUE

La formation des cadres, depuis la création de la CONFEJES, a toujours été considérée comme une priorité. Les pays membres du Sud aspiraient dès la création de la CONFEJES en 1969, à l'africanisation des structures de formation et du personnel enseignant. Le Programme des Bourses Canadiennes est né en 1975, de la volonté du Canada de soutenir la formation des cadres en Afrique et de valoriser les Instituts de formation dans le cadre de la stratégie de la « régionalisation des Instituts ». En soutenant cette stratégie, le PBC a permis l'accès de la formation supérieure aux ressortissants des pays membres et de renforcer les Instituts d'accueil (IVR) par le biais de la formation des formateurs de formateurs et de l'envoi de professeurs visiteurs dans certaines disciplines.

ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Dans le cadre de l'appui aux politiques et stratégies nationales de formation, le PBC visait à soutenir la démarche d'autosuffisance en matière de formation des cadres nationaux de jeunesse, d'eps et de sport.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- renforcer les capacités des Ministères J&S par la formation des cadres ;
- renforcer la vocation régionale des Instituts africains de formation reconnus par la CONFEJES (IVR) par la formation et le perfectionnement des formateurs de formateurs.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PBC

Au niveau des pays membres

- le renforcement de l'Institut national (personnel) ;
- des cadres en nombre relativement important, mieux formés (MJS) pour gérer et encadrer la jeunesse et le sport.

Au niveau des Instituts à vocation régionale

- l'accès des autres pays à la formation supérieure en Afrique ;
- des programmes en qualité et en nombre suffisant ;
- un personnel enseignant de haut niveau ;
- des diplômes reconnus.

Au niveau de la CONFEJES

- permettre la formation d'un plus grand nombre de cadres en Afrique ;
- renforcer la vocation régionale des instituts et leur leadership ;
- favoriser l'harmonisation des programmes et l'équivalence des diplômes ;
- maîtriser les coûts de la formation;
- faciliter la démarche des pays vers une plus grande autosuffisance en matière de formation .

LE BILAN DU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES (PBC)

Selon le dernier recensement du Secrétariat général de la CONFEJES pour la période 1975-2000, quatre cent trente cinq (435) bourses d'études ont été octroyées et réparties comme suit :

- 176 dans la filière éducation physique et sportive,
- 85 dans le secteur jeunesse,
- 95 en inspectorat de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports,
- 79 dans la filière formation des formateurs de formateurs.

Ce rapport précise également que trois cent cinquante six bourses (356) ont été octroyées aux pays membres pour des formations dispensées dans les instituts africains à vocation régionale et soixante-dix-neuf (79) bourses de formation des formateurs de formateurs dispensées dans des universités variées:

- Les Instituts africains à vocation régionale : 356 diplômés
- Les universités canadiennes : 76 «
- L'Université Senghor : 02 «
- L'Université de Lille : 01 «

Enfin, cette même source précise que les Instituts à vocation régionale seulement ont bénéficié de cinquante huit (58) diplômés du niveau « Master » et de seize (16) diplômés au doctorat (Ph.d).

Les autres indicateurs d'évaluation étudiés dans les pages qui suivent sont :

- la pertinence et la cohérence du programme PBC ;
- les résultats et les impacts du programme à long terme ;

SITUATION DES DIPLÔMÉS AU TERME DE LA FORMATION

Il ressort, qu'à partir de 1994, un effort considérable a été consenti par la CONFEJES pour former de nombreux cadres. Il est à souligner que les diplômés ont presque tous été réintégrés. Les cas de diplômés non intégrés proviennent :

- du non-retour au pays à la fin des études ;
- la situation économique difficile des dernières années ;
- de la lenteur des procédures de recrutement, selon les pays.

A ce niveau d'exécution du programme, il convient de retenir comme des *points positifs* :

- l'effet multiplicateur de la formation des cadres à des niveaux relativement important selon les pays ;
- l'utilisation rationnelle des diplômés ;
- la contribution inestimable de la CONFESJES à l'autosuffisance en matière de cadres moyens et supérieurs.

Les *faiblesses* rencontrées peuvent se situer par contre sur :

- les déperditions : en effet, il est signalé çà et là des formations inachevées ou des abandons pour incapacité de poursuivre les études, soit pour insuffisance de niveau pour les uns, soit pour insuffisance de maîtrise de la langue d'enseignement, qui est le français, pour les autres.
- l'insuffisance de contraintes nationales pour obliger les diplômés à réintégrer leur pays au terme de la formation.

Voir Tableau 4 en annexe, p. -n-.

PERTINENCE DU PROGRAMME

Consultés sur la pertinence du programme, les pays avaient à répondre aux questions suivantes :

- Les bourses octroyées étaient-elles conformes aux besoins de votre pays ?
- Quel est le niveau de satisfaction de votre pays ?
- Quels sont les secteurs ou domaines prioritaires qui en ont le plus bénéficiés ?

La pertinence du programme a été saluée par tous les pays. En effet, les bourses accordées sont entièrement en conformité avec les besoins de formation exprimés par les pays. Il est également enregistré un niveau très élevé de satisfaction de la part des pays. Il reste que quelques difficultés ont été exprimées :

- Le faible nombre de bourses octroyées entre 1994 et 2000 à certains pays (Burundi, Djibouti, Mauritanie) : la cause principale étant l'absence de mise à jour des cotisations statutaires ;
- Plusieurs pays auraient voulu davantage des bourses au regard des besoins importants de formation des cadres (Niger, Tchad, Mauritanie) ;

- La difficulté d'accéder aux formations universitaires de types « Master » et Ph.D : ces formations étant réservées aux Instituts à vocation régionale (IVR).

La pertinence du programme pourrait ainsi se mesurer :

- l'intégration immédiate des diplômés dans la fonction publique dès leur retour de formation ;
- la place privilégiée des diplômés dans la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport ;
- le pourcentage élevé de présence des diplômés dans les instituts et écoles nationales de formation de cadres de jeunesse et de sport ;
- la parfaite adéquation entre l'offre et la demande de formation

Voir Tableau 5 en annexe, p. –x–.

LA COHÉRENCE DU PROGRAMME ET LES RÉSULTATS ATTEINTS

Consultés sur la cohérence du PBC, les pays avaient à répondre aux questions suivantes :

- Les objectifs du programme étaient-ils cohérents ?
- Les objectifs du programme étaient-ils conformes aux attentes de votre pays?
- Les objectifs du programme se sont-ils réalisés dans la continuité ?

L'ensemble des pays ont répondu affirmativement à ces trois questions et se sont montrés satisfaits au niveau des objectifs poursuivis ; les objectifs du PBC ont répondu aux besoins de formation exprimés par les pays (un seul pays n'a pas répondu).

Les principaux résultats enregistrés en faveur de *l'appréciation positive* de cet indicateur du programme sont :

- Contribution significative à l'autonomie et au fonctionnement des Ministères de la Jeunesse et des Sports ;
- Le renforcement des capacités de gestion des Ministères ;
- le renforcement des capacités d'intervention des Ministères en matière d'encadrement de la jeunesse et des activités physiques et sportives : cadres spécialisés et diversifiés;
- L'augmentation des capacités de formation des instituts nationaux : personnel qualifié ;
- Le renforcement de la vocation régionale des instituts : personnel enseignant spécialisé ; rattachement de programmes à l'Université Nationale; possède maintenant la capacité d'implanter des programmes de 2ème cycle universitaire ;
- Contribution importante à l'africanisation des structures d'encadrement et de formation des cadres nationaux ;

Les *aspects négatifs* relevés sont les suivants :

- l'absence de continuité dans l'attribution des bourses lorsque les pays sont déclarés inéligibles parce qu'ils ne sont pas à jour de leurs cotisations statutaires (Djibouti, Mauritanie) ou pour cause de guerre civile.
- l'arrêt de la formation de manière prématurée pour des candidats de certains pays qui n'avaient pas une compréhension ou une expression suffisante du français ou qui ne possédaient pas les pré-requis nécessaires (Maroc, Guinée);
- l'aspiration non satisfaite de certains pays quant à la possibilité de former leurs formateurs de formateurs au niveau « master » et doctorat (Niger et Tchad).

Voir *Tableau 6 en annexe, p. -y-*.

LES IMPACTS DU PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES

Consultés sur les impacts du programme, les pays avaient à répondre aux questions suivantes :

- Les cadres formés ont-ils apporté une contribution significative au niveau du pays ?
- Dans quels domaines ou postes sont-ils affectés?
- D'après le Ministère, quels sont les principaux changements produits ou enregistrés ?

De l'analyse du *Tableau 7 en annexe, p. -z-*, il ressort :

- un haut niveau de satisfaction des Ministères pour les ressources humaines formées ;
- le PBC a constitué un apport inestimable pour les MJS et à un moment opportun;
- des cadres ont été formés dans tous les domaines de formation disponibles : maîtres, professeurs, conseillers, inspecteurs et formateurs de formateurs.
- la très grande majorité des diplômés ont été réintégrés au retour ;
- au retour, ils interviennent dans les domaines ci-après :
 - l'encadrement de la jeunesse ;
 - l'encadrement de la pratique sportive ;
 - la formation des cadres de terrain de jeunesse et de sport;
 - la formation des formateurs de formateurs ;
 - l'administration et la gestion de programmes.

Il convient donc de mesurer l'impact de ce programme sous l'angle des pays bénéficiaires du programme d'abord et de l'organisme ensuite.

Impact du programme au niveau des pays

Au regard des réponses exprimées, le programme a permis selon les pays :

- le renforcement des capacités des instituts en matière de ressources humaines,
- la prise en charge par les cadres nationaux de l'élaboration des conceptions et des stratégies de développement des politiques nationales d'encadrement de la jeunesse, des activités physiques et sportives et de la formation des cadres.
- un crédit plus important, au plan national, est accordé à la place de l'éducation physique, du sport et des activités de jeunesse dans l'éducation de la jeunesse.
- Une contribution très significative à la spécialisation des enseignants ;
- la reconnaissance, au plan national et international, de la pertinence des programmes de formation dispensés dans les instituts ainsi que des diplômes délivrés ;
- la possibilité offerte de développer des partenariats à l'échelon national et international à travers différentes activités du PBC ;
- l'ambition légitime relative à l'élévation de la formation à un niveau de plus en plus élevé est en voie d'être satisfaite;
- un rendement très appréciable dans le domaine de la conception des activités, de l'administration et de la gestion des services ;
- le renforcement des capacités nationales en matière de jeunesse et de sport ;
- une plus grande compétence et un sens des responsabilités plus poussés sont observés chez les agents formés;
- un meilleur encadrement des jeunes est signalé.

Les retombées de ce programme pour les pays bénéficiaires sont inestimables dans la mesure où, selon les statistiques, la tranche des jeunes située entre 15 et 30 ans, représente, dans tous les pays du Sud, environ 60 % de la population globale.

Ce programme a formé un grand nombre de cadres qui touchent tout aussi bien les jeunes scolarisés que déscolarisés dont ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou qui manifestent sans cesse leur soif de savoir ou de savoir faire.

Impact du programme sur la CONFEJES elle-même

La CONFEJES est perçue non seulement comme bailleur de fond mais comme l'artisan du développement des activités de jeunesse et de sport. La CONFEJES, à titre de responsable et de gestionnaire, ne peut que connaître un plus grand rayonnement par rapport à l'exécution de ce programme. A travers ce programme, elle aura permis aux pays du sud et du nord de se rapprocher les uns des autres et de jeter les bases d'un partenariat entre eux et

avec elle-même. En 2001, la CONFEJES est devenue, pour les pays du Sud, une institution incontournable en matière de formation des cadres, et de ce fait, elle a une plus grande responsabilité dans la satisfaction des nouveaux besoins de formation des pays à l'aube du IIIème millénaire.

DISCUSSION DU PROGRAMME

Après 25 ans de fonctionnement, il revient aujourd'hui de tirer les principales leçons de l'exécution de ce programme en faisant ressortir :

- les points forts;
- les points faibles;
- les effets imprévus.

LES POINTS FORTS DU PROGRAMME

En général et au regard des réponses fournies par les pays, ce programme constitue sans conteste, un succès, une opportunité inestimable pour les pays membres de la CONFEJES qui en ont bénéficié.

Les points forts à mettre en relief sont les suivants :

- la mise à la disposition des pays bénéficiaires, au fil des années, de ressources humaines importantes en qualité et en quantité;
- la conception, les orientations et l'exécution du programme se sont avérés conformes aux attentes de pays bénéficiaires ;
- la concentration des objectifs de programme sur une cible unique : la formation des cadres axée sur l'expression des besoins des pays ;
- le soutien de la stratégie de la CONFEJES relative à la « régionalisation des Instituts » ;
- en s'appuyant sur les deux pôles de développement que sont les instituts à vocation régionale et les instituts nationaux, le programme a produit des effets multiplicateurs considérables ;
- le rapprochement entre les pays du sud entre eux, et les pays du sud et ceux du nord ;
- l'accompagnement des pays vers l'autonomie en matière de formation des cadres ;
- le renforcement des capacités des Ministères à administrer, à gérer les structures ministérielles et les programmes, à former leurs propres cadres et à encadrer la jeunesse et la pratique sportive;
- la participation significative à la diversification des filières de formation des IVR et au processus d'harmonisation des programmes et d'équivalence des diplômes.

LES ASPECTS NÉGATIFS

Concernant les aspects négatifs, voici les éléments enregistrés:

- les déperdition, bien qu'en faible quantité, constitue une perte de ressources pour les pays et une perte financière pour le programme ;
- les abandons ou renvois en cours de formation pour insuffisance de niveau ou de maîtrise du français, révèlent une pré-sélection discutable au niveau national;
- l'insuffisance des contraintes nationales pour obliger les diplômés à réintégrer leurs pays au terme de la formation ;
- les changements de filières en cours de formation ;
- la prolongation de la durée normale de formation due au niveau des candidats (es) ;
- les retards de paiements des cotisations statutaires ont privé certains pays de l'octroi de plusieurs dizaines de bourses d'études;
- l'envoi en formation, par certains pays, de candidats sans tenir compte des besoins de formation prioritaires du pays ;
- la non intégration de diplômés pour cause de mauvaise planification / gestion (par exemple, pas de postes budgétaires disponibles);
- l'impossibilité d'accorder des bourses d'études supérieures à certains instituts nationaux pour des raisons budgétaires et d'orientations du programme.

LES EFFETS IMPRÉVUS

Au chapitre des effets imprévus, il y a lieu de signaler :

- la disparition prématurée de cadres pour des raisons de guerre civile ;
- l'émigration de certains diplômés vers d'autres lieux;
- Un soutien du programme plus engagé concernant l'harmonisation des programmes et l'équivalence des diplômes ;
- Un soutien plus permanent que ponctuel à la Commission Consultative Permanente sur la formation des cadres supérieurs .

CONCLUSION

Le programme de bourses canadiennes CONFEJES a été un élément fédérateur entre les pays du sud et les pays du nord comme il l'a été pour les pays du sud entre eux.

Il a permis la mise à la disposition des pays des ressources humaines importantes en qualité et en quantité conformément aux attentes de ces derniers à un moment opportun, pour ces derniers, caractérisé par les nouvelles indépendances.

Le soutien constant, apporté par le Canada, au développement de la stratégie de la CONFEJES relative à la « régionalisation des Instituts » (1975) a été déterminant. D'autre part, les résultats et les impacts du programme sont principalement dus à la continuité des orientations et du financement pendant plus de deux décennies, ce qui a permis de donner du temps au temps.

Au niveau des impacts, les témoignages des pays en ce qui concerne l'augmentation appréciable du niveau d'autosuffisance en matière de formation des cadres permet de croire que le Programme de Bourses Canadiennes s'est inscrit très tôt dans une perspective de développement durable.

Il est à noter toutefois que certaines pratiques des pays ou des bénéficiaires eux-mêmes ont réduit parfois la portée du programme.

Il est à retenir, enfin, que le niveau de satisfaction des pays bénéficiaires est très élevé et que la poursuite de la formation des cadres est souhaitée pour faire face aux nouveaux besoins de formation des pays et des jeunes.

Annexes

Tableau 1 : Programme II - Volet Sport - « Tableau synoptique des actions réalisées en 2000 et 2001 »

Tableau 2 : Programme II - Volet Jeunesse - « Tableau synoptique des actions menées en 2000 et 2001 et suivi/évaluation »

Tableau 3 : Programme II - Volet Jeunesse - « Tableau d'évaluation globale »

Tableau 4 : Programme III - « Situation administrative des diplômés à partir de 1994 »

Tableau 5 : Programme III - « Grille d'analyse de la pertinence du programme »

Tableau 6 : Programme III - « Grille d'analyse de la cohérence du programme »

Tableau 7 : Programme III - « Impact du programme des bourses canadiennes »